

## Actualité

A Neuchâtel, une nouvelle loi permet à la police d'expulser du domicile l'auteur de violences.

2-3

## Social en images

Un film produit en Suisse alémanique conseille les parents sur les limites à imposer aux enfants.

4

## DOSSIER Cités et précarité



### La Suisse ne connaît pas de ghetto social

La Suisse ne connaît pas de ghettos, mais certains quartiers – notamment en périphérie des villes – ont connu ces dix dernières années un appauvrissement de leur population. La question de la mixité sociale au sein des grands ensembles se pose de façon sérieuse.

Quant aux travailleurs sociaux, ils se battent contre le label de «banlieue», qui tire les habitants vers le bas, et récusent l'existence de problèmes particuliers dans ces lieux, pointant le doigt vers un appauvrissement de pans entiers de la société. Enquête et reportages à Genève et dans le canton de Vaud.

5-15

## Chronique juridique

Au sein du foyer, les violences physiques, psychiques, sexuelles, économiques, sont réprimées par le code pénal.

16-17

## Actualités

L'ouverture de cafés sociaux est d'actualité. A Bienne la brasserie Le Yucca est couplée à un lieu d'injection: le Cactus ! Reportage.

18-19

## Plume libre

20

Pour un deuxième marché du travail, par Martine Kurth.

## Actualités

Portait d'un éducateur de rue bourlingueur, issu de l'humanitaire.

21

Retour sur la Halte Femmes d'Emmaüs, récompensée par un prix du développement durable.

22

## Social en lecture

23

## Lu pour vous

24

## Social express

25-26

## Agenda

27-28

## Eloge de la parole non-violente

P our vivre en sécurité, chacun a besoin que son espace d'intimité soit respecté. La violence, définie comme une intrusion de force dans l'univers personnel de l'autre, brise cet espace.

Selon les Grecs de l'Antiquité, la question de la violence («bia») ne se posait pas pour les animaux, mais seulement dans le domaine de la vie humaine («bios»). Et chez l'Homme, la parole est le premier lieu de la violence.

Un changement s'est pourtant opéré. Nous sommes passés de la parole hiérarchisée à la parole symétrique, plus égalitaire estime Philippe Breton, chercheur français en sciences de l'information et de la communication. Le premier verbe était celui du pouvoir, du prince ou du roi. Le second se veut plus démocratique: toutes les paroles devraient avoir la même valeur. Les progrès sont notables dans l'espace privé, le couple ou la famille. Le vote est également l'expression d'une parole symétrique entre hommes et femmes. Reste encore à promouvoir cette dynamique dans l'univers professionnel. Petit à petit, le langage s'est donc civilisé et la violence verbale tend à remplacer l'affrontement physique. Mais Philippe Breton observe que tout n'est pas réglé, puisque la violence psychologique et la manipulation auraient tendance à se développer. Comment éviter cela? Le chercheur français répond en faisant l'éloge de la parole qui valorise, qui est articulée sur l'écoute, le respect et le désir de dire ce que l'on a à exprimer. Car «la parole possède ce pouvoir d'exercer une force sans engendrer de domination; et c'est justement ce que nous ne savons pas bien faire»<sup>1)</sup>!

Spécialiste de la communication non violente, Marshall B. Rosenberg nous invite à sortir du carcan des vieux schémas de défense, de retraite ou d'attaque. L'éducation nous a habitués à nous soumettre ... ou à nous rebeller: on s'oppose, on argumente, on veut faire admettre à l'autre qu'il a tort. Rosenberg suggère d'être à l'écoute des besoins des autres, d'exprimer clairement ce que l'on veut et non ce que l'on ne veut pas. Car cela suscite plus d'ouverture chez l'autre.

Tentons donc d'éviter le «langage qui humilie, violente, assujettit et qui, intériorisé, empêche le développement d'une âme libre et fière»<sup>2)</sup>!

Françoise Debons Minarro

1. Philippe Breton, «La parole démocratique» in Non-Violence actualité no 279, mars-avril 2005.

2. «Les mots sont des fenêtres (ou des murs)», Marshall B. Rosenberg, Dijon: éditions Jouvence, 235 p.

## Prochain dossier

### Le travailleur social face à la mort

# La violence conjugale sort de la sphère privée

A Neuchâtel, la nouvelle loi cantonale permet à la police d'expulser du domicile l'auteur de violences. D'autres cantons se mobilisent pour la prise en charge de ce problème.

**D**ésormais reconnue comme un délit par le code pénal suisse (CPS) et poursuivie d'office, la violence conjugale n'est plus un secret confiné à la sphère privée. Pionnier en Suisse romande, le canton de Neuchâtel s'est doté d'une loi (la LVCouple) entrée en vigueur en juin 2004, deux mois après les modifications du CPS. Une loi similaire existe depuis deux ans à St-Gall. Solidarité femmes Neuchâtel<sup>1)</sup> se réjouit que «le délit opéré dans l'intimité du couple soit enfin reconnu comme un problème de société et rencontre une réponse sociale».

Le coordinateur désigné pour accompagner la mise en œuvre de la LVCouple, Eric Augsburger<sup>2)</sup>, relève que l'une des principales innovations est le pouvoir donné à la police d'expulser si nécessaire l'auteur de violence pour une durée de 4 à 20 jours, avec l'aval du juge d'instruction. L'officier de police prend la clé de l'appartement, interdit de revenir au domicile et parfois d'approcher un périmètre défini. Ce changement est décrit par Olivier Guéniat, chef de la police de sûreté du canton de Neuchâtel: «La loi a inversé le fardeau de la situation. Avant, la femme battue devait ramasser ses enfants et quelques affaires et se réfugier dans un foyer alors que le mari restait tranquillement chez lui». Selon la situation, la police peut placer en garde à vue un auteur particulièrement menaçant de 24 à 72 heures. Sur préavis de la police, ces 72 heures peuvent être prolongées par le juge jusqu'à 8 jours de détention et jusqu'à 20 jours d'expulsion du domicile.

## Poursuite d'office

Autre changement dû au CPS: auparavant, si la victime ne portait pas plainte ou la retirait, l'intervention de la police était classée. Maintenant, une fois les faits établis, c'est à la police de signaler au procureur général les situations dont elle a connaissance. Mais même dans ce cas de poursuite d'office, la victime a toujours la possibilité de demander le gel de la plainte. Cette demande est soumise à l'évaluation du procureur général. La police est appelée à qualifier les actes de violence conjugale, que celle-ci soit une atteinte physique, psychique, sexuelle, économique, et qu'elle intervienne dans le cadre d'un couple marié, concubin, «pacsé» ou non, hétéro ou homosexuel.

Mais encore faut-il que la nouvelle loi entre dans les mœurs. Solidarité femmes rapporte l'exemple d'une situation où le gendarme a appelé le médecin de garde pour qu'il vienne soigner un homme ayant «pété les plombs» lors d'un conflit conjugal. Le

médecin a dû lui rappeler que la nouvelle loi neuchâteloise prévoit que c'est à l'auteur de quitter le domicile et que le policier pouvait emmener l'homme se faire soigner. Difficile d'avoir la bonne attitude au bon moment dans ces situations parfois risquées! La formation des policiers revêt donc une importance primordiale. Il leur appartient de reconnaître ce qui se passe et de repérer s'il s'agit vraiment de violence conjugale en posant les bonnes questions. «Sinon, avertit Lise Gerber intervenante de Solidarité femmes Neuchâtel, on risque une «survictimisation» des personnes lésées, si elles sont mal accueillies ou pas crues.»

En 2002, le canton a connu quatre homicides liés à la violence conjugale qui ont laissé un traumatisme dans la population et chez les décideurs. La police a relâché les auteurs qu'elle connaissait déjà comme violents. Ces personnes ont finalement mis à exécution les menaces de mort qu'elles avaient proférées. D'où une forte motivation de la police à faire autrement, maintenant que la loi donne un cadre à son action. «Nous avons aussi mis en place, complète Olivier Guéniat, une pratique, non prévue par la loi mais très efficace: l'intervention d'un intermédiaire de confiance désigné par l'auteur, qui s'engage par exemple à être là quand celui-ci reprend contact avec sa conjointe, à qui il peut téléphoner pour se calmer s'il est en colère». Cette nouvelle pratique permet de rompre le secret professionnel de l'enquête, et de briser le tabou de la violence inavouable; elle restaure aussi le lien social.»

## Effet dissuasif

Après un an, le recul est encore insuffisant pour évaluer les effets de la LVCouple neuchâteloise, d'autant que toutes les structures prévues par la loi ne sont pas encore en place, tel le service qui prendra en charge les auteurs de violence. Pour Eric Augsburger, «on peut cependant déjà constater l'effet dissuasif de la nouvelle loi qui donne un signe clair aux auteurs». La LVCouple a fait sortir la violence conjugale de la sphère privée, les victimes sont reconnues en tant que victimes. Les auteurs et la population prennent conscience du caractère délictueux des actes. Et c'est dans les cas de récidives que l'effet est le plus spectaculaire: de 51% à moins de 7,8% depuis les nouvelles lois. Sur 384 auteurs dénoncés du 1er avril 2004 au 30 juin 2005, seuls 30 récidivistes, c'est-à-dire des personnes déjà connues pour des violences conjugales, ont été recensés. Cependant, Solidarité femmes craint que la violence physique, qui laisse

1) Solidarité femmes Neuchâtel: 2300 La Chaux-de-Fonds. Tél. 032 968 60.

2) Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, 11 rue du Collège, c.p. 2163, 2302, La Chaux-de-Fonds. Tél. 032 919 75 17.

3) Solidarité Femmes Genève, 46 rue de Montchoisy, 1207 Genève. Tél. 022 797 10 10.

4) Programme violence, Unité de prévention, 19 rue César Roux, 1005 Lausanne. Tél. 021 314 49 49. Consulter le programme «C'est assez» sur [www.iums.ch](http://www.iums.ch)



© Gettyimages.com

des traces, tendent à se déplacer vers d'autres formes moins visibles, comme la violence psychologique.

### Prévention, dépistage

Pour tenter de remonter en amont des dégâts graves ou irréparables, la prévention et la détection sont nécessaires. C'est une préoccupation partagée par la plupart des cantons. Ainsi les bureaux cantonaux de l'égalité ont élaboré des brochures d'information pour le grand public ou visé plus spécifiquement des migrantes de différentes communautés par des campagnes d'information avec des documents dans leurs langues d'origine.

A Lausanne, l'Institut de médecine sociale et préventive, en collaboration avec le centre interdisciplinaire des urgences du CHUV et le Bureau de l'égalité, a mis sur pied un programme de détection systématique et d'intervention pour les adultes concernés par la violence<sup>4)</sup>. Dans le cadre de ce programme intitulé «C'est assez», une enquête de prévalence a été réalisée au service des urgences, un protocole de dépistage et d'intervention élaboré et une carte des ressources du réseau établie. Ce protocole, «DOTIP», rappelle avec cet acronyme les actions prioritaires lors de l'intervention auprès d'une personne victime de violence: Détecter une violence, Offrir un message clair de soutien, Traiter les blessures et établir un constat, Informer des droits et des ressources, Protéger en assurant la sécurité immédiate. En ce qui concerne la prise en charge, la docteure Marie-Claude Hofner, directrice du programme, s'enthousiasme pour cette réalisation pilote qui a l'originalité d'animer une

dynamique de réseau interdisciplinaire entre médecins, soignants et sociaux et de mobiliser les institutions, autant de la ville que de l'hôpital. «Si d'autres ont choisi l'angle sociologique, féministe, genre ou social pour leur approche de la problématique, précise-t-elle, «C'est assez», a construit sa réflexion et son action sur la violence interpersonnelle en tant que problème de santé publique».

Avec l'ouverture de son arcade, Solidarité femmes Genève cherche à aborder les situations en amont des grandes crises. Elle constate que les consultations ont doublé en deux ans. «Mais cela tient moins, relève sa coordinatrice Elisabeth Rod-Grangé, à une augmentation de la violence conjugale qu'à une meilleure sensibilisation des professionnels et du public». En collaboration avec le centre LAVI, l'association a mis sur pied une séance hebdomadaire d'information et de sensibilisation. Chaque jeudi un exposé pédagogique, créé conjointement par les deux services, permet aux femmes présentes d'identifier les différentes formes de violence. «Il me dit: si tu m'aimes, tu n'iras pas à ton rendez-vous.» «Il me gifle». «Je dois lui donner tout ce que je gagne». Conclusions: oui c'est bien de la violence psychologique, physique, économique. Les professionnels sont également sensibilisés et formés à la détection et à l'identification des situations de violence conjugale. Par exemple, que les enseignants puissent détecter les signaux d'agitation d'un enfant, un manque de concentration ou de la déprime. ■

Hélène ASSIMACOPOULOS

## GE : violence domestique

A Genève, les choses se passent autrement. Il n'y a pas encore de loi, mais des structures existent, souvent depuis longtemps, pour la prise en charge aussi bien des femmes battues que des hommes et des femmes violents.

Un projet de loi (PL) est en attente devant le Grand Conseil. Le texte envisage une prise en charge globale de la violence au niveau cantonal et traite de la violence domestique c'est-à-dire non seulement de la violence conjugale qui s'exerce au sein du couple, mais aussi de celle qui s'exerce sous le toit familial et peut toucher toutes les personnes qui y vivent: les enfants, les conjoints et les aînés. Comme à Neuchâtel et à St-Gall, l'auteur de violence pourra être momentanément expulsé du domicile. Elisabeth Rod-Grangé coordinatrice de Solidarité femmes Genève, très impliquée dans l'élaboration de la loi, suppose que l'ouverture de structures d'accueil pour ces hommes sera nécessaire. «Mais elles ne seront utiles que si un encadrement est prévu, sinon ça ne sera qu'une mesure administrative qui ne changera pas grand chose pour la sécurité de la victime.» Le PL prévoit une coordination du réseau genevois afin d'établir une cohérence d'intervention et de prise en charge. Il y a en effet une grande disparité entre tous les services impliqués. Est prévu également un volet de recherche et d'étude.

L'établissement de statistiques permettra de saisir la prévalence de la violence conjugale et domestique. La direction de la structure cantonale prévue aura aussi pour tâche l'information du grand public et la formation des professionnels sur ce phénomène complexe. ■

H.A.

**Lire également la «Chronique juridique» (pp. 16-17)**

# Des limites, pour une meilleure éducation

Un film produit en Suisse alémanique conseille les parents sur les limites à imposer aux enfants. Destiné surtout aux familles de migrants, il se veut aussi un modèle d'intégration.

Quelles limites imposer aux enfants? La question préoccupe bien des parents. Il n'est pas étonnant que des émissions TV en fassent leurs choux gras. Cette problématique se retrouve aussi au cœur d'une nouvelle production socio-éducative diffusée avec succès depuis juin 2004 en Suisse alémanique. «Sans limites? Grandir dans la société de consommation» propose heureusement une vision plus complexe du sujet que le tout venant télévisuel. Produit par le centre pour la prévention des dépendances de l'Oberland de Zurich (Suchtpräventionsstelle Zürcher Oberland), avec le soutien de Promotion santésuisse, le film est destiné aux parents d'enfants de 6 à 16 ans. Disponible en treize langues, il a été réalisé en particulier pour soutenir un travail d'animation avec des familles de migrants.

Cette production de 29 minutes, conçue par la psychologue Sibilla Schuh et réalisée par Isabelle Agnes Carl, se décline en huit saynètes. Chacune aborde une question spécifique: «Pourquoi les enfants ont-ils besoin de limites?» ou encore «Comment peut-on fixer ces limites?». Devant un fond neutre, des enfants et des adultes, suisses et étrangers, s'expriment sur le sujet en phrases très courtes. Puis, une fiction illustre la question à travers le vécu d'une famille. Dans l'une des saynètes, on voit la réaction d'une mère, dont les enfants viennent de casser un vase. Dans une autre, un père dit «non» à tout ce que veut faire son fils. Chaque partie se conclut en voix off par des conseils aux parents.

«Aussi peu de limites que possible, mais autant qu'il est nécessaire». Cette phrase extraite du film résume le message essentiel. Les auteurs invitent les parents à fixer des limites claires à leur progéniture, élément clef de l'éducation dans notre société d'abondance. Il ne s'agit pas de brimer les enfants, ni de leur ôter tout espace de liberté. Le film souligne que «des contraintes trop rigides peuvent devenir un corset qui rend le développement difficile».

## Risques de dépendances

Produit par un centre de prévention de drogues légales ou illégales, le film ne fait presque pas allusion à ce type de consommation. Seule une scène montre un adolescent surpris par ses parents en train de fumer, et de boire une bière. La prévention doit se faire bien avant les risques d'addiction, souligne Yvette Brunner-Weinmann, du centre pour la prévention des dépendances de l'Oberland de Zurich. «On constate que l'éducation peut être une source de graves problèmes de dépendance». Selon le film, les enfants qui n'apprennent pas à vivre avec

des limites «auront de la peine à accepter les déceptions, les renoncements, ils deviendront plus facilement dépendants de drogues illégales et légales». Dans l'unique séquence faisant allusion au tabac, une fille fait une remarque désobligeante à son père au sujet de sa pipe. Peut-on y voir un message antitabac dirigé envers les adultes? «Nous ne prôtons pas l'abstinence, mais nous voulons qu'on discute au sein des familles», répond Yvette Brunner-Weinmann, également co-auteur du film.

## Un modèle d'intégration

«Sans limites? Grandir dans la société de consommation» participe aussi d'une volonté de mieux intégrer les migrants. Les auteurs ont voulu que leur réalisation soit la moins choquante pour ses futurs spectateurs, quelle que soit leur provenance. Dans les séquences interprétées par des comédiens, les habits trop sexy ont été proscrits, ainsi que les mots grossiers. Cela n'a pas empêché, lors des séances publiques, que certains migrants jugent, par exemple, le père trop large d'esprit et pas assez sévère.

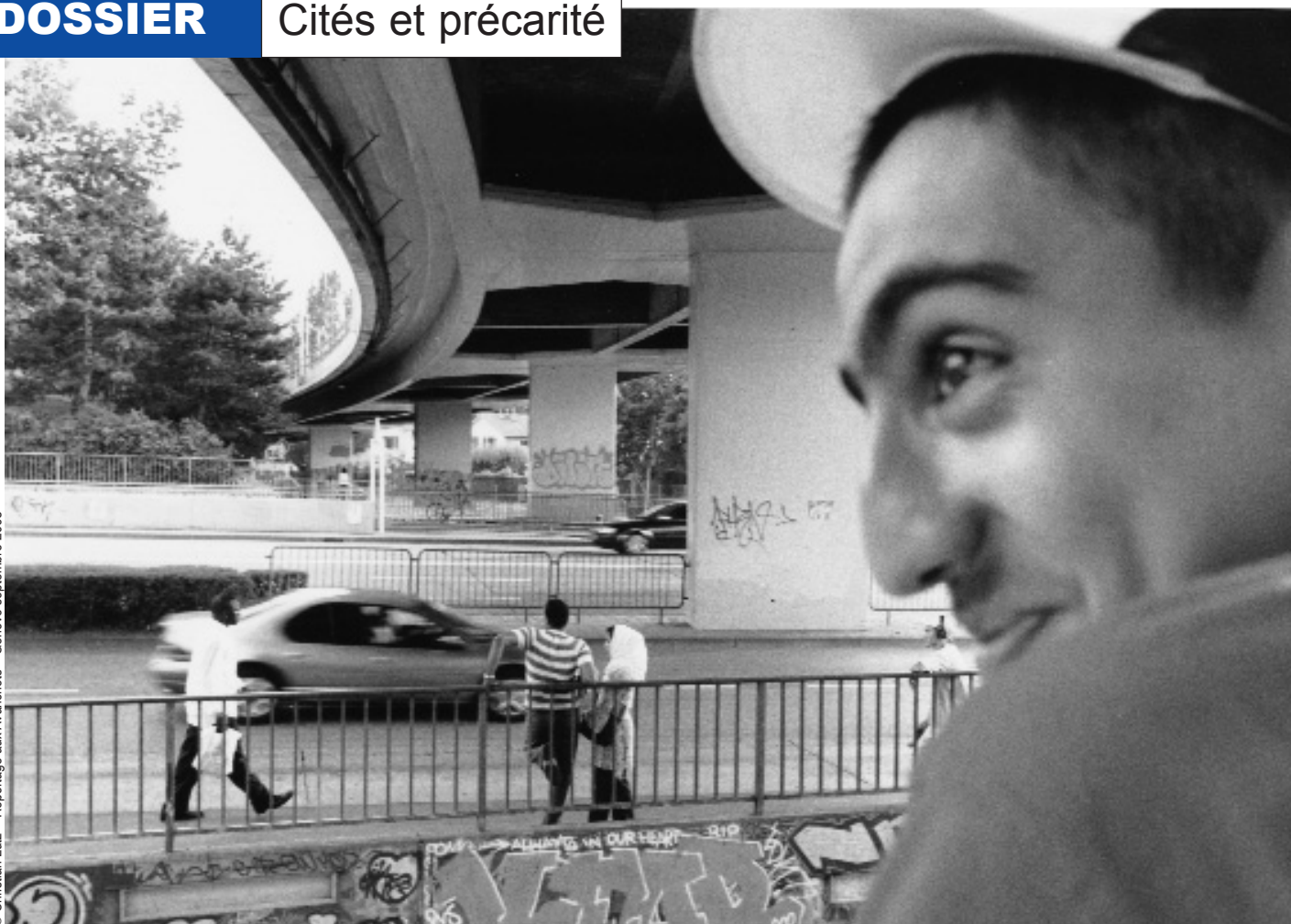
Pour accompagner la diffusion de ce film en Suisse alémanique, les producteurs ont financé une courte formation en médiation interculturelle à 66 migrantes de 19 pays. La brochure accompagnant le film n'est disponible qu'en allemand, mais elle contient la transcription, traduite en douze langues, des paroles importantes du film. ■

Laurent ASSÉO

**Le DVD (toutes les versions) et la vidéo (une cassette par langue) du film peuvent être commandés à Schulverlag blmv  
Güterstrasse 13  
3008 Berne**

**site Internet  
[www.schulverlag.ch](http://www.schulverlag.ch)**





## La Suisse ne connaît pas de ghetto social

**E**n France, 4,5 millions de personnes vivent dans des Zones urbaines sensibles (ZUS). Ces cités connaissent un taux de chômage de 25%. Près de la moitié des jeunes y sont sans emploi<sup>1)</sup>. Ces populations «cumulent des vulnérabilités économiques, sociales et culturelles (...) et se trouvent concentrées, sinon ségréguées, dans les mêmes espaces urbains»<sup>2)</sup>.

De près ou de loin, la Suisse fait-elle face à des problèmes similaires? Du point de vue urbanistique, le pays ne connaît pas de cités isolées. A Genève, les Avanchets, Onex, Meyrin; dans le canton de Vaud, Renens ou le quartier de la Bourdonnette (Lausanne), ne sont pas des ghettos. Les politiciens évoquent tout au plus des «zones sensibles».

En effet, ces villes à côté de la ville ne sont pas coupées de la métropole. Elles possèdent des services, des commerces. «Elles ne sont pas des zones de non-droit, où des caïds luttent pour le contrôle des blocs», coupe le sociologue genevois Dominique Gros, qui a étudié de près les Avanchets. Pourtant, les chiffres qu'il rapporte à propos de ce lieu emblématique de l'urbanisme des années 70 ne devraient pas laisser impassible. «En 2000, plus de la moitié des élèves (de l'enseignement obligatoire aux Avanchets: ndlr) sont originaires de milieux défavorisés», écrit-il notamment.

Certes, être immigré récent non francophone et d'origine modeste ne signifie pas aller à l'échec scolaire. Mais une concentration de «faiblesses» dans une même zone géographique peut déboucher sur une dynamique négative. Ceci, en vertu de phénomènes difficilement contrôlables: comme la stigmatisation d'un quartier, qui peut pousser les plus riches à quitter le navire.

Les travailleurs sociaux rencontrés par Repère social estiment pourtant que les problèmes sociaux actuels les plus aigus se dessinent non pas selon des zones géographiques, mais suivant une frontière urbaine imprécise, qui serait celle d'une pauvreté grandissante en Suisse. Autrement dit, la cité suburbaine helvète qui, comme toute cité, concentre des milliers d'habitants en un même lieu, agirait comme une caisse de résonance des problèmes de la société.

■ Stéphane HERZOG

1) «La mixité sociale: le point de vue des sciences économiques», Harris Selod, in Informations sociales, juillet 2005, page 29.

2) «Les villes face à l'insécurité (des ghettos américains aux banlieues françaises)», Sophie Body-Gendrot, Paris, 1998, page 325.

Retrouvez la bibliographie du dossier sous [www.reperesocial.ch](http://www.reperesocial.ch)

### sommaire

<b>La cité suburbaine: miroir de la fracture sociale</b>	<b>6</b>
<b>Les Libellules, histoire d'un quartier mal barré</b>	<b>9</b>
<b>Communes recherchent désespérément classes moyennes</b>	<b>11</b>
<b>«Une division sociale de l'espace urbain est à l'œuvre»</b>	<b>13</b>
<b>Le quartier de la Bourdonnette, victime d'une «fausse mauvaise» réputation</b>	<b>14</b>

**Photographies :  
Christian Lutz  
pour Repère social**

# La cité suburbaine : miroir de la fracture sociale

Plusieurs quartiers périphériques de Genève ont été comparés à des cités à la dérive. Mais, les travailleurs sociaux estiment que les problématiques des grands ensembles sont présentes partout en Suisse.

**E**n automne 1997, *la Tribune de Genève* consacrait deux articles au quartier populaire des Palettes, le comparant au Bronx et à Sarajevo<sup>1</sup>. Une série d'incidents avaient eu lieu dans cette banlieue, dont l'incendie d'un minibus utilisé dans le cadre d'une animation socioculturelle. «On a appris plus tard que le feu était accidentel», raconte aujourd'hui Alexandre Mumenthaler, travailleur social hors murs (TSHM), qui œuvre dans ce quartier depuis 1998.

Les Palettes, quartier suburbain, ont souffert dans les années 90 d'une fuite de la classe moyenne et de l'arrivée de migrants pauvres. Ses habitants se souviennent avec amertume de cet épisode médiatique qui a dégradé l'image de leur lieu de vie. Les articles de presse décrivaient une cité «en état avancé de décomposition sociale». Le quartier aurait même dû «être stoppé dans son développement, en recourant ultérieurement à la démolition d'immeubles impropres à une bonne qualité de vie», estimait la Julie. Alexandre Mumenthaler se souvient de cet «effet média, qui a fait naître chez certains locataires la peur d'être agressés par des jeunes». Pourtant, ces articles ont créé une dynamique sociale positive au sein du quartier. «Les associations locales ont réagi, leur mouvement a débouché sur l'ouverture d'une maison civique.»

Aujourd'hui, ce travailleur social évoque son quartier de façon rassurante. Il met en avant une certaine banalité du quotidien et de la réalité sociale. «Les problèmes sont les mêmes ici que dans n'importe quel quartier populaire de Genève. Nous avons de la drogue, de la prostitution, des riches, des pauvres, des dépressifs. Mais le quartier est aussi proche de la nature et les gens aiment y habiter.»

Et la violence? «Un léger sentiment d'insécurité existe, qui varie selon le temps. Mais la violence n'inquiète pas tant que le nombre de jeunes en rupture de scolarité, qui vivent sans travail, sans projets, sans rêve», observe Alexandre, qui consacre l'essentiel de son temps à lancer des projets de réinsertion professionnelle.

## L'appauvrissement de la cité

Certaines cités suburbaines du canton apparaissent comme un condensé des problèmes de pauvreté et d'intégration sociale actuels. Ainsi, des chercheurs du Service de la recherche en éducation de Genève

(SRED) ont analysé le destin économique et scolaire de la cité genevoise d'Avanchet-Parc<sup>2</sup>. Construite entre 1971 et 1977, elle accueille aujourd'hui plus de 6000 habitants, dont une partie importante de personnes migrantes. L'histoire de cette ville de 101 immeubles de 7 à 13 étages, concrétisation d'une utopie urbaine et sociale, est exemplaire également quant à l'impact social de décisions politiques en matière de logement. Comme le raconte Dominique Gros, sociologue, et directeur adjoint du SRED: «Dès les années 50, certaines communes ont choisi de construire des zones industrielles pour offrir des emplois, puis de l'habitat de masse pour accueillir les ouvriers. Ce confort moderne a réuni dans les cités des ouvriers, des commerçants, des enseignants, des professions libérales. La nécessité d'une mixité sociale était présente dans les esprits. Les Avanchets, comme d'autres cités satellites bâties durant les Trente glorieuses, sont donc nées dans un élan consensuel.»

Mais à partir du milieu des années 80, la crise se profile. La question de l'accès à l'habitat social se pose à nouveau: certains habitants ne perçoivent-ils pas des revenus trop élevés pour du logement subventionné? «Oui» répondent les politiques: la loi cantonale sur le logement est réformée en 1992. Les critères d'accession aux logements sociaux se durcissent. La fin du régime HLM sonne pour des milliers de personnes. Environ 10000 Genevois voient leur loyer augmenter brutalement. Entre 4000 et 5000 locataires sont contraints de quitter leur logement, estime Dominique Gros. «L'idée qui a soutenu cette décision était peut-être fondée socialement, mais son application s'est réalisée au pire moment». En effet, la Suisse commence alors à connaître une hausse sensible de son taux de chômage. Parallèlement, des milliers de réfugiés affluent des Balkans, mais aussi de la Corne de l'Afrique, du Rwanda et du Zaïre.

## La mixité sociale démontée

Aux Avanchets, où deux tiers des 2000 logements de la cité avaient été livrés sous le label HLM pour une durée de 20 ans, l'effet de la nouvelle loi sur le logement est maximum. «Il entraîne un appauvrissement global de la population». L'école en est le premier témoin. Des instituteurs accueillent des enfants qui arrivent malades, sans argent pour la cantine, ou qui occupent les activités parascolaires du matin au soir. La population change. Les associations locales sont désespérées.

1) Articles de presse cités dans «Paroles d'habitants du quartier des Palettes», David Gachet, Sylvain Lotterio, Cédric Masiocchi, IES, Genève, 2001.

2) «Un Processus de marginalisation en zone urbaine», Dominique Gros. Le texte en question appartient à une enquête plus large: «Capital social, lien social et éducation à Vernier». Cette recherche du SRED en trois volets a débuté en 1998 et a fait l'objet de différentes publications. Voir les textes publiés en ligne par Dominique Gros et Michel Vuille, <http://www.geneve.ch/sred/>



© Christian Lutz - Reportage aux Avanchets - Genève septembre 2005

## Quand la cité «enferme» ses habitants

«Celui qui vient du ghetto est un marginal», rappelle le Genevois Laurent Wicht. La question de la stigmatisation des personnes issues des cités suburbaines et celle de la fabrication de clichés autour de ces villes d'un genre particulier, préoccupent les travailleurs sociaux. Ils redoutent des mécanismes d'entraînement négatif. La croyance que tel ensemble locatif est porteur de violence ou de pauvreté peut devenir un handicap. «Un enseignant risque de labelliser un élève selon son quartier d'origine. Celui-ci marque la personne et la réduit à ce label», estime le sociologue Dominique Gros. Aux Libellules, à Genève, le travailleur social hors murs Rémy Benoit se souvient que lorsque la presse a parlé du quartier comme d'un paquebot à la dérive, «cela a été insupportable pour certains habitants. Des personnes de l'extérieur ont commencé à craindre ce lieu».

La cité peut aussi enfermer; quand les difficultés vécues par une partie des habitants réduisent leur marge de manœuvre. C'est l'une des missions prioritaires de ce TSHM, que de faire sortir les gens des Libellules, à travers notamment de brèves missions de travail. «Les Libellules concentrent des situations économiques et psycho-sociales difficiles, souvent vécues solitairement. Il existe une sorte d'enfermement dans ces lieux, d'oisiveté. Cela ne résulte pas de choix délibérés, mais d'une succession de ratages ou de manques.» Dans ces situations, le travail du TSHM consiste à aider la personne à faire un pas en direction d'une réinsertion sociale, avant même de penser à un plan de réinsertion professionnelle. «Sortir d'ici, c'est ce qu'il faut!», c'est ce qu'a déclaré récemment à Rémy Benoit une participante à une mission pour adultes mise en place par ce travailleur social.

St.H.

Mandaté pour analyser la situation, le SRED constate que la photographie sociale des lieux a changé: le nombre d'enfants issus de classes défavorisées et non francophones a augmenté, la majorité des élèves des écoles de Vernier est désormais étrangère. Et l'intégration des immigrés issus de cultures lointaines pose de nouveaux problèmes.

L'esprit pionnier des associations de quartier est touché. Au niveau scolaire, les chiffres du SRED sont sans appel: en 2000, les deux cycles d'orientation de la commune de Vernier, où se situent les cités des Avanchets et des Libellules, possèdent le plus haut pourcentage d'élèves en retard d'une

année au moins, soit 24%, contre 8% à Bois-Caran, un cycle situé dans un quartier plus aisé. «L'étude PISA sur les 15 ans donne les plus mauvais scores aux élèves des Avanchets. C'est grave! Le gouvernement devrait considérer comme une priorité l'aide aux élèves en difficulté, prône Dominique Gros. L'aide individuelle est plus adéquate que l'aide à la pierre, elle ne crée pas des immeubles sociaux».

### La cité est un village

On entend aux Avanchets des histoires de couteaux brandis, de blessés par balles, ou d'esclandre au sein du Centre d'action sociale et de santé. Ariane



© Christian Lutz – Reportage aux Avanchets – Genève septembre 2005

Piguet, travailleuse sociale hors murs, parle de familles migrantes dormant dans des allées, de ménages sans nourriture à partir du 15 du mois. Pourtant, nombre d'enfants de la cité reviennent s'installer dans ces murs une fois adultes. Elle fonctionne comme un cocon.

Marc Remund, animateur à l'Eclipse, lieu de rencontre pour adolescents, relève qu'il y a toujours eu dans ce quartier un bon filet social. «Ce qui se passait ici il y a 20 ans, soit une certaine violence, peut aujourd'hui arriver dans n'importe quel quartier. Pour moi, les Avanchets, c'est un village, avec des familles. Nous ne sommes pas isolés». L'intégration des immigrés semble se dérouler tant bien que mal. «Nous avons appris à comprendre certains mots d'albanais et les nouveaux arrivants sont intégrés progressivement», rassure Marco, 28 ans, qui a toujours vécu dans la cité. Anne Vifian, assistante sociale de l'Hospice général: «Dans un lieu pareil, tout est concentré, tout se voit plus, tout se sait très vite. Un incident isolé peut influencer rapidement le sentiment d'insécurité. Mais l'augmentation de la précarité est un phénomène global, qui touche aussi bien la ville que la campagne».

#### La zone sensible, c'est toute la société

Laurent Wicht, chargé de cours à l'IES-HES de Genève, a réalisé son mémoire d'études sur les jeunes en situation précaire à Meyrin, cet ancien «ghetto social pour classes moyennes». Il pense qu'un dérèglement des rapports sociaux a bien eu lieu dans les cités à partir de la moitié des années 90, en raison d'une «modification de la distance sociale» entre les habitants. «Le rapport entre différentes communautés ne va pas de soi, cela s'apprend. A Meyrin, certains immeubles ont vu arriver en une nuit des groupes entiers de personnes étrangères. Dans ces conditions, le repas collectif préparé par une association de quartier pour intégrer les nouveaux venus ne fonctionne plus. Comme le dit le sociologue François Dubet, le rôle du travailleur social est de faire se rencontrer les gens. D'expliquer par exemple qu'un petit enfant qui est dehors tard le soir avec son grand frère, ce n'est pas forcément de l'abandon. Des personnes se plaignent. La presse monte ça en épingle et le jeune devient le bouc émissaire». Pour favoriser la cohésion sociale dans la banlieue, le

TSHM doit beaucoup informer. «S'il réunit les habitants et leur explique que les jeunes sont confrontés à de réelles difficultés professionnelles, les gens comprennent et la solidarité devient possible. Comme ce concierge de Meyrin qui, après s'être longtemps plaint, a pris en stage des adolescents avec lui.»

Stéphane HERZOG

## Les travailleurs sociaux pallient le désert associatif

Les travailleurs sociaux hors murs, appelés tels des Zorro dans les cités suburbaines pour juguler le sentiment d'insécurité, ressentent un mélange de satisfaction devant le travail réalisé et d'énergie, face à l'énormité de la tâche. Leur cahier des charges consiste «à remettre le sens citoyen là où il a été perdu, à dire aux gens de redevenir acteurs de leur vie et de leur quartier», résume Alexandre Mumenthaler, car les liens solidaires se sont distendus. Et les années 1970 et 1980, où certaines associations de quartier se montraient militantes, sont loin derrière. Face à une arrivée massive de nouveaux habitants de milieux défavorisés et d'immigration récente, les associations de parents d'élèves ont lutté pour une meilleure intégration des nouveaux venus. Mais ces efforts «n'ont pas eu les effets escomptés et cela a considérablement démotivé les membres du comité (de l'association des parents d'élèves des Avanchets: ndlr)», écrit Dominique Gros. Aujourd'hui, les associations sont essouffées. Celle des habitants des Avanchets est moribonde. Le club des aînés a cessé ses activités.

Aux Palettes, le TSHM Alexandre Mumenthaler pousse la réflexion plus loin. «Pour moi, le travailleur social aide aussi les associations à travailler comme des groupes de pression. Elles doivent reprendre en main leur pouvoir citoyen».

St.H.



# Les Libellules, histoire d'un quartier mal barré

Défauts de construction, concentration de cas sociaux, dégradation du climat de voisinage : dès son origine, le grand immeuble genevois des Libellules a connu un développement difficile.

Retour sur image.

**D**ans les années 60, au cœur des Trente glorieuses, Genève construit à tour de bras afin de loger la main-d'œuvre dont elle a besoin. On édifie de grands blocs pour rentabiliser le terrain, avec des logements à loyer modeste.

C'est le cas aux Libellules, dans la banlieue de Genève. En 1965 démarre la construction d'un immeuble de 504 logements sociaux sur l'initiative d'un promoteur privé. Sont prévus 50% d'habitations à loyer modéré (HLM) et 50% d'habitations bon marché (HBM), dont une majorité de petits appartements destinés à des personnes âgées. En effet, à l'époque, ni le 2e pilier de la retraite, ni les immeubles à encadrement (D2) n'existent encore, le besoin de ce genre de logements était important. Quelques mois après le démarrage du chantier, la construction est arrêtée à la suite de la faillite du constructeur-livreur des pièces préfabriquées. Que faire ? Raser ou continuer ? L'Etat confie à une fondation de droit public la poursuite du projet et les premiers locataires entrent dans les logements deux ans plus tard. Ce sont des personnes qui répondent aux barèmes du logement social.

## Infrastructures manquantes

Ernest Greiner, l'un des deux vice-présidents de la Fondation immobilière de droit public Emile Dupont (FED), actuelle propriétaire des Libellules, a été le premier facteur de l'immeuble ! « Il existait une bonne mixité sociale dans le quartier. Et la typologie des logements, sur deux ou trois niveaux, était originale et créatrice d'espace » se souvient-il. Mais rapidement des inconvénients apparaissent : il manque des infrastructures de vie sociale, ce qui est encore le cas actuellement. Et justement, la configuration des logements et des couloirs avec escaliers, décrochements et coursives, n'est pas adaptée pour des personnes âgées qui peinent à s'orienter. De plus, le bâtiment a été mal construit et des rénovations lourdes et onéreuses sont bientôt nécessaires. Elles vont entraîner le passage de tout l'ensemble en régime HBM. Dès lors, la bonne mixité sociale du début s'efface. En effet, les critères de revenu fixés par la Direction cantonale du logement pour l'accès à ces logements bon marché sont très peu élevés<sup>1</sup>.

Cette situation entraîne une concentration de locataires à revenus très bas, de personnes souvent seules, bénéficiaires de l'assurance

invalidité, exclues du monde du travail, ou à l'assistance. Elles sont installées dans de petits logements qui constituent les 3/4 des appartements. Les autres locataires se plaignent par pétitions du trop grand nombre de « cas sociaux ». Une récente étude sociale<sup>2</sup> commandée par la FED décrit cet environnement qui « favorise les délits de toute nature : agressions, tapage nocturne, vandalisme, déprédations, drogue, chiens en liberté, incendies, présence de groupes dans les coursives et les garages »<sup>3</sup>. L'étude relève également que si une petite minorité silencieuse se plaint aux Libellules, le taux de rotation des locataires est élevé. Au cours des cinq dernières années, 48% d'entre eux ont déménagé. Cette rotation s'explique non seulement à cause de l'environnement social dégradé, mais surtout en raison d'une application stricte des barèmes et normes HBM.

## Réaction du quartier

La Fondation Emile Dupont commande alors une étude pour y voir clair. Les travailleurs sociaux des Libellules se mobilisent pour entreprendre, avec les habitants, des actions qui visent à améliorer la qualité de vie et les liens sociaux du quartier. La commune de Vernier et la FED se joignent à cet effort. Les habitants expérimentent des ateliers dans lesquels ils élaborent des projets pour « mieux vivre aux Libellules ». Suivent à fin juin des Assises animées par la commune, au cours desquelles ces projets et ceux de la FED sont présentés et discutés. Six sont retenus : microbus à disposition des habitants, conseil d'immeuble, aménagement des extérieurs et de l'environnement, transformation du parking en espace de vie, fête de quartier pour tous, Maison de quartier, présence accrue des travailleurs sociaux parmi cette population en mal de vivre. Un groupe de pilotage est créé pour la mise en œuvre de ces projets.

« On travaille d'arrache-pied, affirme Ernest Greiner. Une rencontre bimestrielle de travail réunit la FED, la Direction cantonale du logement et la commune. Pour redonner une mixité à l'ensemble, la Fondation se propose d'ouvrir certains studios à des étudiants. Le rôle des concierges est également important. En plus du soutien des responsables de la FED, ces derniers reçoivent chaque année une journée de formation avec leurs collègues des autres fondations immobilières de droit public.

«Plus jamais une telle concentration de logements HBM dans un même immeuble», Ernest Greiner.



© Christian Lutz – Reportage aux Avanchets – Genève septembre 2005

- 1) A titre d'exemple, il ne faut actuellement pas dépasser un revenu annuel brut de Fr. 30 182.- pour un logement d'1,5 pièce et un loyer de Fr. 355.- charges comprises. Ou Fr. 52 114.- pour deux personnes dans un trois pièces (cuisine comprise) et un loyer de 670.- charges comprises).
- 2) «Les Libellules. Du désespoir à l'espoir ou du constat à l'action». Janvier 2005 Fondation HBM Emile Dupont, CP 32, 1205 Genève.
- 3) Lire aussi Repère social No 68, p.13. «Une immigrée fait bouger son quartier»

Quel enseignement tirer de l'histoire des Libellules? «Premièrement, déclare Ernest Greiner, plus jamais une telle concentration de logements HBM dans un même immeuble.» Il convient également de prévoir un environnement de commerces et d'infrastructures. Actuellement, le choix se porte vers les habitations mixtes (HM). La fondation vient par exemple de construire, dans le nouveau quartier de Cressy, 120 logements HBM,

qui cette fois sont répartis sur sept immeubles dispersés sur tout le site. «Le périmètre comprend des loyers libres, des coopératives d'habitation, des HBM. Cela nous paraît aujourd'hui une bonne mixité, mais peut-être l'avenir nous montrera-t-il le défaut imprévu de notre vision!» ■

Hélène ASSIMACOPOULOS

# Communes recherchent désespérément classes moyennes

Certaines grandes communes genevoises font face à un appauvrissement de leur population. Elles défendent une meilleure mixité sociale et plaident pour une plus grande proportion de loyers libres. Débat.

« **L**e fait nouveau à Genève c'est qu'il y a des zones sensibles, alors que jusqu'à la fin des années 80, il n'y en avait pas ». Le député vert au Grand Conseil genevois et historien David Hiller se refuse pourtant à parler de ghetto. Tout le monde semble d'accord: la situation à Genève et en Suisse romande n'a rien de comparable avec celle des cités françaises. Il n'empêche. Dans la plupart des grandes cités, on assiste depuis le début des années 90 à une montée des incivilités, une dégradation des habitats, voire, à une tension plus importante entre les habitants. Le chômage de longue durée, la précarisation d'une partie de la population, ainsi que dans certains quartiers la difficile intégration des communautés étrangères, expliquent en partie cette évolution négative. « On est encore au stade où on peut faire quelque chose sans trop de difficulté » estime toutefois David Hiller.

Parmi les « zones sensibles » dans le canton de Genève, le quartier des Libellules et une partie de la cité d'Onex sont régulièrement montrés du doigt. Le premier a notamment connu deux meurtres et doit faire face à un trafic de drogue. Quant à la commune d'Onex, elle connaît quelques problèmes avec une bande de jeunes délinquants.

Si les autorités communales jugent excessive la stigmatisation médiatique dont font l'objet certains de leurs quartiers, elles sont conscientes de devoir prendre le taureau par les cornes. Ainsi, Vernier a notamment engagé deux animateurs sociaux hors murs qui œuvrent aux Libellules et multiplie les petites transformations pour améliorer la qualité de vie. La mairie d'Onex redouble aussi d'initiatives: elle a ouvert une aire de jeu pour les enfants, un lieu pour accueillir les mamans de jour, etc. Ces actions sont nécessaires mais insuffisantes. Un problème crucial revient constamment dans les débats: les « zones sensibles » souffrent de manque de mixité sociale. L'amélioration de l'aménagement des bâtiments et des espaces extérieurs se pose aussi de manière impérieuse. Ces problèmes urbanistiques et sociaux dépassent parfois la compétence des communes et touchent à des enjeux politiques parfois aigus, surtout en ces temps de crise du logement à Genève.

## Le départ des classes moyennes d'Onex

Depuis des années, Onex, l'une des communes les plus pauvres du canton, souffre du départ de ses classes moyennes, laissant leur place à des personnes économiquement plus faibles ou précarisées. Selon une étude interne de la mairie, la cité

possède actuellement une forte proportion de logements économiques (env. 87%), ce qui induit un défaut de mixité sociale et une tendance à la ségrégation scolaire dans certains secteurs. « Vous avez des familles qui vivent à cinq personnes dans un trois pièces » regrette Béatrice Gisiger, la maire d'Onex. Cette élue souhaiterait que les cas sociaux placés dans les immeubles de la cité bénéficient de véritables mesures d'accompagnement.

Actuellement, la construction de deux nouveaux quartiers est prévue à Onex. Or, ce projet fait l'objet d'un bras de fer avec le canton de Genève. La commune refuse en effet le taux de 2/3 de logements subventionnés et 1/3 de logements libres imposés par le Département de l'Aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). « On veut inverser cette proportion, afin que les gens puissent s'approprier leur logement, soit par la coopérative, soit par l'achat » explique Béatrice Gisiger. La mairie a déjà fait un recours il y a deux ans contre le DAEL; elle est prête à aller jusqu'au Tribunal fédéral, la plus haute instance judiciaire en Suisse, pour imposer sa volonté. Tout en reconnaissant qu'Onex doit rester une ville d'accueil, Béatrice Gisiger estime que sa commune, proportionnellement au reste du canton, a assez été solidaire en matière de logements subventionnés.

Ne voulant pas minimiser les difficultés d'Onex, Nicole Valiquier, attachée à la présidence du DAEL, insiste sur la nécessité de tels appartements à Genève. Pour enrayer le départ obligé de locataires pour cause de surtaxes, le DAEL a déposé un projet de « loi sur les logements locatifs économiques pérennes (LLEP) ». Dans ce nouveau système, les loyers resteraient 50 ans sous le contrôle de l'Etat contre 20 ans aujourd'hui pour les HLM.

De plus, Nicole Valiquier refuse tout amalgame entre logements subventionnés et problèmes sociaux ou d'insertion. « Je ne pense pas que les personnes qui ont un revenu modeste soient toutes à l'assistance » insiste-t-elle. Selon elle, la mixité sociale existe au sein des logements subventionnés. Et d'expliquer qu'aujourd'hui, les revenus ne sont plus forcément significatifs d'une appartenance socioprofessionnelle, et d'un milieu socioculturel. Personne n'est actuellement à l'abri d'une perte d'emploi, ou d'une séparation: des situations qui peuvent entraîner une diminution des gains.

## Revaloriser l'environnement

« Maintenant que les gens sont plus fragilisés et que les problèmes sont plus importants, on doit avoir une grande attention sur la qualité des espaces communs qui créent un sentiment de confort »



souligne Nicole Valiquer. «Dans les quartiers difficiles en France, on a remarqué que lorsque les gens sentent qu'ils habitent un lieu qui a été pensé, ils s'en sentent responsables» précise-t-elle. A son avis, les incivilités augmentent aussi si les résidents ont l'impression que leur comportement ne va pas changer grand chose à la mauvaise tenue de leur lieu.

A Onex, la détérioration des immeubles constitue un problème majeur. Le conseil administratif explique l'état lamentable de certains bâtiments, principalement par la proportion trop élevée de locataires, soit 80% des habitants. Selon la mairie, la faible proportion de propriétaires et de coopérateurs «induit un faible degré d'appropriation des lieux habités et un faible entretien de certains immeubles». Et l'amélioration des habitats est importante, si Onex veut attirer à nouveau une classe sociale plus élevée. «Vous ne pouvez pas avoir une qualité supérieure dans le logement et une dégradation en bas de l'immeuble» précise Béatrice Gisiger. Faute de moyens, la commune ne fait pas toujours ce qu'elle souhaiterait. «A Vaux-en-Velin, quartier à problèmes de Villeurbanne en France, ils relogent les gens, ils rasant les immeubles et les refont. Ici tout cela n'est pas possible». A titre d'exemple, le conseil municipal d'Onex n'a pas octroyé le budget pour réaménager l'un des endroits les plus problématiques de la cité. La majorité des espaces communs et des immeubles n'appartient pas à la commune, mais à des caisses de pension, des assurances, des privés, dont certains, selon Mme Gisiger, «achètent pour revendre avec un bénéfice». La mairie se retrouve donc à jouer un rôle d'intermédiaire, en «réunissant les régies et les proprié-

taires d'un immeuble, afin qu'ils refassent la façade».

#### «Il faut que la population change»

Aux Libellules, le manque de mixité sociale est presque caricatural: la barre d'immeubles du quartier abrite environ 900 personnes qui sont essentiellement des locataires à problèmes (alcoolisme, drogues) placés par les services sociaux. «Si l'on veut résoudre les problèmes, il faut que la population change» estime Jocelyne Carasso, du service social de Vernier. En janvier 2005, la fondation Emile Dupont, propriétaire de l'immeuble, a publié son rapport sur les Libellules. Parmi les propositions de la Fondation figure la possibilité d'agrandir bon nombre de petits appartements et d'assouplir les barèmes, pour favoriser le maintien des locataires désirant y rester. Il y est également prévu de réaménager de manière «drastique» l'espace extérieur du quartier et d'améliorer certains aspects des immeubles. «La fondation a pris conscience que la situation ne pouvait pas perdurer, sans quoi nous allions nous retrouver à mettre des pansements sur une jambe de bois», souligne Thierry Apothéloz, conseiller administratif de Vernier. Un comité de pilotage composé de M. Apothéloz, de Michel Burgisser, chef de l'office du logement au DAEL, de représentants de la Fondation Emile Dupont et d'un habitant, a été instauré. Ce groupe est chargé de suivre également les projets élaborés par les habitants. Plein d'espoir, Thierry Apothéloz se félicite de l'implication de tous. Mais pour l'instant rien de concret n'a été fait. ■

Laurent ASSÉO

# «Une division sociale de l'espace urbain est à l'œuvre»

Pour le géographe Antonio Da Cunha, le travail socio-culturel réalisé dans les cités suisses ces dernières années a prouvé son utilité. Mais la qualité des logements collectifs demeure une condition sine qua non d'une vie sociale digne de ce nom.



## – Repère social : *Existe-t-il une spécificité de la cité suburbaine en Suisse ? Comment son évolution se démarque-t-elle des cités ghettos «à la française» ?*

– **Antonio Da Cunha** : Il est certain que les crises économiques successives ont fait apparaître progressivement un fort sentiment d'exclusion dans des populations défavorisées habitant certaines zones périphériques des villes françaises. Les classes supérieures et moyennes ayant pratiquement déserté ces communes, les jeunes en situation d'échec scolaire, les ménages endettés, les familles monoparentales, les ouvriers immigrés y sont surreprésentés et le taux de chômage y est largement supérieur à la moyenne nationale.

En Suisse, ces phénomènes connaissent une intensité moindre. Le taux de chômage plus faible, l'action et la présence plus large des services publics, expliquent partiellement les différences d'intensité et de physionomie de la relégation urbaine. On constatera enfin un développement plus rare des tours et barres architecturales de toutes sortes, formes les plus aberrantes de l'urbanisme des années 60. Ceci dit, l'analyse des données des derniers recensements de population confirme qu'une augmentation des divisions sociales de l'espace urbain est bien à l'œuvre dans notre pays. La nécessité d'une politique d'agglomération préventive me semble évidente.

## – Quelles réponses l'architecture et l'urbanisme peuvent-elles donner au sentiment d'insécurité et aux actes d'incivilité ?

– La «ville» ne peut devenir la solution aux problèmes de société. La réponse au sentiment d'insécurité, à l'incivilité et à la violence, doit être cherchée d'abord dans la mise en place de dispositifs sociaux de maîtrise de la précarité et de l'exclusion : action éducative, formation, insertion sociale et professionnelle, etc. L'action préventive doit rester l'axe majeur d'une politique de la ville. Il nous faut réapprendre ce qu'habiter veut dire. La qualité des logements collectifs doit être assurée. Les logements sociaux fabriqués en mégalotant sur la qualité, éloignés de tout, démunis de la plus élémentaire esthétique sont systématiquement aspirés par les processus d'exclusion. Pour les villes suisses, l'enjeu est clair : comment faire pour éviter que dans dix ou vingt ans, certains groupes sociaux et ethniques soient exclus de façon durable et regroupés dans des communes ou des quartiers de plus en plus dégradés, stigmatisés et disqualifiés sur le plan social ?

## – Quel rôle la multiculturalité joue-t-elle au sein des cités périphériques ?

– Le dernier recensement montre que la croissance des grandes agglomérations est fortement alimentée par des flux migratoires. Ce ne sont pas les cités périphériques mais plutôt les centres villes

des grandes agglomérations qui constituent la véritable porte d'entrée de ces populations. Compte tenu de leur situation économique, les migrants cherchent un logement dans les secteurs moins onéreux du marché immobilier. Le concept encore mal cerné de «logement social de fait» sert à désigner le logement locatif privé, vétuste ou inconfortable, contrepartie d'une localisation sans équivalent dans le parc social, qui permet aux ménages à faible revenu de s'offrir le centre urbain et la proximité du lieu de travail. Un immense travail d'intégration sociale et culturelle reste à faire.

## – Quel est le bilan de plus de trois décennies d'action socio-culturelle au cœur des cités suburbaines ?

– Malheureusement, on ne dispose d'aucune méthode pour évaluer les coûts sociaux évités grâce aux interventions réalisées. Un des grands mérites de ces politiques est d'avoir contribué à la modernisation des modes d'action des pouvoirs publics dans le domaine de l'action sociale et d'avoir permis une mobilisation des énergies autour d'objectifs de lutte contre l'exclusion. Ces actions ont permis aussi de reconnaître l'importance d'une politique coordonnée à l'échelle des agglomérations.

## – Quels projets les plus significatifs ont-ils été entrepris afin de favoriser les liens sociaux dans les cités périphériques ?

– En Suisse romande, les projets visant à favoriser les liens sociaux foisonnent. Ils sont portés par des acteurs publics, mais aussi par des acteurs privés, notamment des associations. Je mentionnerai de manière totalement arbitraire le projet d'une télévision micro-locale dans le quartier de la Bourdonnette, à Lausanne (lire en page 14); le projet genevois «Les yeux de la ville» qui propose des aménagements éphémères permettant de se réapproprier l'espace de la rue; le projet «Quartiers 21» conduit en ville de Lausanne qui réunit la population des quartiers dans une démarche participative; ou encore le dispositif lausannois «Cellule logement», qui vise à faciliter l'accès au logement des personnes en situation d'exclusion. ■

Propos recueillis par courriel  
par François CHEVALIER

Antonio DA CUNHA est professeur à l'Université de Lausanne et dirige l'Institut de géographie. Il est aussi le directeur de l'Observatoire de la Ville et du développement durable. Il a travaillé comme expert de la Commission fédérale des étrangers sur la question de l'intégration et l'habitat.

# Le quartier de la Bourdonnette, victime d'une «fausse mauvaise» réputation

La Bourdonnette, à Lausanne, a longtemps souffert d'une image négative. Aujourd'hui, la collaboration entre l'animation socioculturelle, la gérance et une télévision de quartier inédite en Suisse bouscule les préjugés.

«**Q**uand nous avons été engagés au Centre de loisirs de la Bourdonnette, en 1996, il était fermé depuis six mois. Nous avons voulu connaître les attentes des habitants. Ils nous ont accueillis avec chaleur et hospitalité. Nous avons constaté que la réalité était bien différente de l'image répandue à Lausanne», se souvient Michèle Cardone, animatrice socioculturelle. Bâti d'un seul tenant au début des années 70, dans le sud-ouest lausannois, la Bourdonnette compte 31 immeubles, soit quelque 500 logements subventionnés, destinés en priorité à des familles suisses. Le quartier a disposé dès le départ d'équipements tels que commerces, restaurant, centre socioculturel, garderie, écoles. Mais replié sur lui-même, isolé entre deux voies de circulation importantes et un cimetière, il a tout de suite été considéré comme un ghetto.

«C'était l'un des premiers grands ensembles de Lausanne, à une période où l'on rejetait le béton, note Elinora Krebs, cheffe du service lausannois de l'environnement, de l'hygiène et du logement. Des compensations telles que la vue sur le lac, de nombreux espaces verts, ou des appartements agréables n'ont pas suffi. Les familles suisses n'ont pas voulu y vivre. Les logements ont alors été ouverts aux titulaires de permis C». Dans les années 90, le quartier a connu une concentration de ménages à faible revenu, de familles touchées par le chômage, et de nouveaux migrants, qui n'ont fait que renforcer sa stigmatisation. Il compte aujourd'hui quelque 1700 habitants, dont 62% d'étrangers de 46 nationalités différentes.

## Un quartier jeune

Le premier souci de Michèle Cardone et de ses collègues animateurs a été de rencontrer les habitants. Ils ont défini un questionnaire et frappé à 250 portes; deux seulement sont restées fermées. «Cela montre bien qu'il y avait un désir d'ouverture». Les résultats du questionnaire ont donné de la Bourdonnette, «une image très différente de celle qui était répandue, avec des habitants généralement attachés à leur quartier. Nous avons constaté que le taux de jeunes de 0 à 19 ans était le plus important de la ville. beaucoup de parents nous ont demandé de nous occuper d'abord des enfants et des jeunes».

Les animateurs socioculturels vaudois se sont inspirés de leur étude pour inscrire le mieux possible leur travail dans les attentes du quartier. «Le contexte de la Bourdonnette est paradoxal. Il y a ce beau côté du village où chacun se connaît, mais il y a aussi la diversité culturelle et les barrières

qu'elle érige. Dès le départ, notre objectif a été de toucher les adultes en partant des enfants». Ainsi, les animations de vacances pour les petits se terminent-elles par une présentation aux parents: 99% d'entre eux y participent, se parlent, et font plus ample connaissance. Un accompagnement scolaire est proposé en collaboration avec l'école du quartier. Il aide en particulier les enfants de communautés étrangères. Le mercredi, des sorties sont organisées hors du quartier, histoire de réaliser que la Bourdonnette fait partie de Lausanne. «Nous marquons les temps forts de notre société, indique Michèle Cardone. Par exemple, nous expliquons qu'ici Noël est une fête et nous la célébrons au Centre de loisirs, cela permet d'en parler et de faire passer nos habitudes en douceur».

## Moins de violence

Afin d'améliorer les relations, le centre a aussi organisé, en collaboration avec la gérance des immeubles de la Bourdonnette, une rencontre entre les jeunes et les agents de surveillance qui circulent dans le quartier. Un parlement, destiné aux habitants, devrait se mettre en place à la fin de l'année, en partenariat avec l'association des habitants du quartier, le centre œcuménique, la gérance et la télévision de quartier (voir ci-contre). Et la violence? Elle existe bien sûr, mais plutôt moins qu'avant et pas davantage qu'ailleurs. La Fondation lausannoise pour la construction de logement (FLCL) ne laisse pas s'installer les dégradations. Elle répare et nettoie constamment, montrant par là qu'il y a une présence. La circulation étant interdite à l'intérieur du quartier, des bornes en bois ont été posées à l'entrée des rues. Elles ont été peintes par les enfants. Des murs entiers sont à disposition des artistes en herbe, pour autant qu'ils ne s'y expriment pas par le tag. Les appartements ont été refaits, les aménagements extérieurs aussi; de nouvelles places de jeux sont attribuées à des enfants d'âges différents.

«Nous essayons d'être à l'écoute, de favoriser les contacts entre les habitants. C'est dans ce but que nous avons lancé une télévision de quartier, explique Philippe Meyer, directeur de la FLCL. Nous constatons que ces différentes mesures portent leurs fruits. Aujourd'hui, des personnes étrangères au quartier viennent à la Bourdonnette et se disent heureusement surprises». A la Ville de Lausanne, Elinora Krebs renchérit: «Avec l'augmentation généralisée des incivilités, ce quartier ne se distingue plus des autres. Au contraire, il a une longueur d'avance pour les mesures prises et les centres socioculturels de la ville cherchent à profiter de son expérience».

Geneviève PRAPLAN



## «Bourdo-Net», le lien social par la TV

La boulangerie avait fermé. La gérance FLCL a mis des locaux à la disposition de TV Bourdo-Net, association d'intérêt public chargée de réaliser et de diffuser des émissions à caractère local dans le quartier. A l'origine de l'expérience lancée en 2002 se trouve de nouveau «la mauvaise réputation» de la Bourdonnette. Pour tenter de changer les choses, la Ville avait commandé un reportage sur le terrain. Celui-ci a donné lieu à une telle profusion d'images que les réalisateurs ont proposé de fonder une télévision de quartier. La Ville a accepté et promis d'assurer l'équipement de base, les salaires et les frais d'exploitation pour une période d'essai de trois ans.

Trois ans plus tard, TV Bourdo-Net bruit comme une petite ruche. Deux personnes, dont le responsable Stéphane Richard, la font tourner 24 heures sur 24. Leurs collaborateurs sont des habitants du quartier : une trentaine d'habités formés sur le tas, dont des enfants. Ils filment, enregistrent, montent, et se passionnent pour ce travail. Un journal hebdomadaire rediffusé deux fois chaque jour, des films, des documentaires : les sujets ne manquent pas. Des exemples ? Il y a ce maçon qui se lance dans un travail artistique, ce Vaudois qui s'est spécialisé dans le portrait et archive ses images. Et le sportif du quartier ! Johan Congolo a participé avec l'équipe suisse aux derniers championnats du monde de karaté koshiki ; il en est revenu avec trois médailles d'or et une d'argent. A la rentrée d'août, le programme s'est enrichi : «Les ateliers du samedi» ont lieu tous les quinze jours en discussion avec les habitants qui choisissent les thèmes. L'émission BourdoZik lance un appel : si vous aimez une musique particulière, faites-la nous partager. Rubrique régulière, cette nouvelle émission responsabilise ses réalisateurs qui doivent en assurer le suivi. Et les réponses arrivent, car plusieurs musiciens vivent dans le quartier.

TV Bourdo-Net informe, développe la compréhension du français, favorise les échanges, les discussions et les actions communes entre les habitants. «Nous voulons aussi montrer qu'il y a ici des gens formi-

dables, explique son responsable. Voyez le présentateur du journal. D'origine kurde, il peine avec le français. Mais il veut faire découvrir sa culture et il y va !»

Au bénéfice d'une concession de l'Office fédéral de la communication, la TV émet gratuitement à travers un canal du télé-réseau mis à disposition par les Services industriels de la Ville. Les émissions arrivent dans chaque appartement. Stéphane Richard ne sait pas si tout le monde la regarde. «D'après les réactions qui nous parviennent, nos téléspectateurs sont plutôt nombreux. Et quand une personne n'est pas branchée sur le câble, nous allons régler son récepteur pour qu'elle puisse nous recevoir».

### Pas de publicité, pas de minutage

Il y en a eu. Au début, les habitants voulaient plus de films, ne comprenaient pas très bien ce qu'était cette télévision. On le leur a expliqué et elle est désormais mieux comprise. La porte des studios est ouverte, les gens qui passent, entrent pour dire bonjour. TV Bourdo-Net diffuse désormais plus de fictions. Des rencontres avec des réalisateurs sont organisées pour discuter du film et de sa réalisation. Par exemple, l'ancien producteur de la TSR, Yves Dalain est venu présenter l'un de ses films. Stéphane Richard se réjouit «Nous avons un avantage sur les autres chaînes de télévision, nous ne sommes conditionnés ni par la publicité, ni par le minutage. Nous avons une grande liberté d'action. Notre seule limite est fixée par nos statuts, nous ne diffusons ni messages religieux ni politiques».

TV Bourdo-Net a modifié l'ambiance du quartier. Plus de gens se connaissent, ceux qui ont participé aux émissions ont pris de l'assurance, ont été valorisés. «C'est un projet porteur, il va se poursuivre, d'autant plus que le nombre d'habitants qui s'y impliquent est en augmentation. Il nous reste à trouver les moyens de répondre à toutes les demandes».

G.Pr.

# La lutte contre la violence domestique s'organise

Les violences psychiques, physiques, verbales, sexuelles ou encore économiques au sein du foyer sont réprimées par le code pénal. Des actes malveillants sont également punis : violation des obligations d'entretien, privation d'argent, brimades, humiliations, railleries, contrôle excessif ou encore l'isolement sous contrainte.

**L**a violence au sein du foyer et du couple peut se manifester sous diverses formes, pour la plupart réprimées par le code pénal. Il peut ainsi s'agir de violences psychiques, physiques, verbales, sexuelles ou encore économiques. Entrent par exemple dans ces catégories les voies de fait, en d'autres termes les gifles, qui sont des formes de violence physique, les menaces répétées envers le conjoint, qui relèvent de la violence psychique, ou encore le fait d'empêcher son conjoint de travailler ou de contrôler le choix de son métier, ce qui équivaut à une violence économique.

Constituent également une violence domestique, les formes plus subtiles d'actes malveillants comme la violation des obligations d'entretien, la privation d'argent, les brimades, les humiliations, les railleries, le contrôle excessif, ou encore l'isolement sous contrainte.

## «Conjoint» au sens large du terme

«La violence conjugale désigne la violence ou la maltraitance qu'une femme ou un homme peut vivre entre les mains d'un partenaire marital. Elle peut se produire aussi bien durant une relation qu'après la rupture et n'importe qui peut courir le risque d'être agressé, quel que soit son sexe, son âge, son instruction, son identité culturelle, son statut socio-économique, son orientation sexuelle, sa capacité physique ou mentale et sa personnalité»<sup>1)</sup>. Par couple, il faut entendre non seulement les personnes mariées, mais aussi les concubins et les personnes ayant enregistré un partenariat. La notion de conjoint doit donc être prise au sens large du terme.

Le Tribunal fédéral a défini le concubinage par la «communauté de vie d'une certaine durée, voire durable, de deux personnes de sexe opposé, à caractère exclusif, qui présente aussi bien une composante spirituelle, corporelle et économique et peut être également définie comme une communauté de toit, de table et de lit (...). Les trois composantes ne revêtent cependant pas la même importance. S'il manque la cohabitation ou la composante économique, mais que les deux partenaires vivent tout de même une relation à deux stable et exclusive et s'accordent une assistance réciproque, l'on doit admettre qu'il s'agit d'une communauté de vie assimilable au mariage.» Les juges fédéraux ont posé la présomption de fait, selon laquelle une union libre durant depuis cinq ans constitue une communauté de vie assimilable au mariage<sup>2)</sup>.

La loi fédérale sur les victimes d'infractions (LAVI) définit quant à elle la victime comme étant la personne qui subit, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique (art. 2 al. 1 LAVI).

Depuis le 1er avril 2004, le code pénal suisse (CP) a été modifié pour traiter particulièrement de la poursuite des infractions entre conjoints ou partenaires. Certaines formes de violence domestique sont désormais des délits poursuivis d'office. C'est le cas des lésions corpo-

relles simples (article 123 CP) et de voies de fait réitérées (article 126 CP). La délimitation entre lésions corporelles simples et voies de fait est souvent difficile à opérer. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, la distinction entre les voies de fait et les lésions corporelles simples, qui sont des notions juridiques indéterminées, se fait en fonction de l'intensité de la douleur provoquée<sup>3)</sup>. Sont aussi poursuivis d'office les actes de menace au sens de l'article 180 CP et les actes de contrainte de l'article 181 CP, ainsi que la contrainte sexuelle et le viol (articles 189 et 190 CP)<sup>4)</sup>.

La loi pose la condition que l'agression a été commise durant le mariage ou au cours de l'année qui suit le divorce. S'agissant des partenaires homosexuels ou hétérosexuels, les infractions doivent avoir eu lieu pendant la vie commune pour une durée indéterminée, ou pendant l'année qui suit la séparation. Cette exigence se justifie par le fait qu'il est admis que lorsque l'auteur partage le même toit que sa victime, il existe des liens de dépendance pouvant empêcher celle-ci de décider librement de déposer plainte pénale. Toutefois, en cas de contrainte sexuelle ou de viol, les conditions précitées ne sont pas exigées, dès lors qu'en raison de la gravité de ces infractions, l'intérêt public à poursuivre l'auteur prime celui de la victime au classement de la procédure.

La poursuite d'office signifie en droit que la procédure pénale est ouverte lorsque l'infraction est portée à la connaissance des autorités, même en l'absence de plainte de la victime. L'article 66ter CP<sup>5)</sup> a apporté une innovation, dans le sens où il traite de la possibilité pour l'administration de la justice pénale<sup>6)</sup> de suspendre provisoirement la procédure lorsque la victime le demande. Dans chaque cas, l'autorité doit examiner s'il existe un intérêt public l'emportant sur celui de la victime à ce que la procédure soit suspendue, ce qui pourrait être le cas par exemple si la victime subit des pressions de l'auteur pour accepter une suspension. Les autorités peuvent donc décider de continuer la procédure même si la victime a consenti à la suspension, ce qui évitera à celle-ci de porter le poids de la poursuite de la procédure.

## Le temps de trouver une solution

En introduisant la possibilité d'une suspension de la procédure pénale, le législateur a voulu avant tout signifier clairement que la violence conjugale ne relevait pas que de la sphère privée. Cela dit, la procédure pénale n'est pas appropriée à tous les cas, en particulier lorsque l'épouse maltraitée s'est ensuite réconciliée avec son mari, et dont la situation pourrait s'aggraver par l'existence de la procédure pénale. Le législateur a relevé à ce sujet que la poursuite d'office pourrait avoir la conséquence paradoxale d'aggraver la situation des femmes abusées, dès lors qu'elle pourrait les inciter à renoncer à demander l'aide des autorités par crainte de déclencher une poursuite pénale qu'elles ne veulent pas<sup>7)</sup>. De plus, la suspension présente





© Interfoto

## Protection contre la violence

Un projet de loi genevois prévoit, outre la création d'un soutien institutionnel aux structures qui existent déjà, en vue d'une bonne coordination des interventions, la possibilité de prendre des mesures d'interdiction envers l'auteur des violences: ne pas se rendre sur un territoire donné et devoir quitter le logement, en cas de ménage commun avec la victime, avec interdiction d'y retourner pendant une certaine durée. Ainsi, dans l'urgence, la victime pourra-t-elle faire appel à la police pour obliger son agresseur à quitter la maison au lieu de se voir contrainte de se réfugier, souvent avec ses enfants, dans un foyer d'accueil. Cette solution a déjà été choisie par les cantons de Neuchâtel\*, de Saint-Gall et de Lucerne. L'initiative parlementaire fédérale intitulée «protection contre la violence dans la famille et dans le couple» complète les dispositions du code civil (CCS) sur la protection de la personnalité par un article 28b visant expressément la protection des victimes de la violence conjugale. Celles-ci pourront demander au juge civil de condamner l'auteur des violences à quitter le logement avec interdiction d'y retourner et de prendre des mesures visant à l'empêcher de se rendre dans certains lieux.

Il apparaît ainsi que la législation suisse en matière de violence conjugale reflète les préoccupations que l'on retrouve dans le reste du monde. En effet, «la lutte contre la violence conjugale tient une place importante dans de nombreux pays. Bien que les régimes varient d'un pays à l'autre, on constate que tous concourent sensiblement aux mêmes objectifs, à savoir une meilleure protection et aide aux victimes, la mise en place de mesures préventives et l'instauration de règles plus répressives pour les agresseurs»\*\*. F.R.V.

\* la loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple est entrée en vigueur le 2 juin 2004.

\*\* Indragandhi Balassoupramaniane, déjà citée, cf note 1.

l'avantage de permettre aux personnes concernées de rechercher une solution durable au conflit. Elle donne par exemple le temps à la victime, au réseau qui l'entoure et à la personne violente de recourir à la médiation pénale, introduite par la législation genevoise.

La reprise de la procédure a lieu si la victime y consent ou révoque son accord de suspension dans les six mois qui suivent. L'autorité devra alors s'assurer que l'accord a été consenti librement, sans avoir été donné sous l'empire de la menace. Sans un tel accord de la victime, la procédure n'est pas reprise et un non-lieu est prononcé. Tant l'auteur des violences que l'accusateur public cantonal et la victime peuvent alors recourir contre l'ordonnance de non-lieu.

On soulignera enfin que l'application du code pénal relève de la compétence des cantons. La LAVI, dont l'un des objectifs est de renforcer les droits de la

victime dans le cadre de la procédure pénale, impose notamment aux cantons de prévoir dans leurs procédures, le droit pour la victime de violences de se faire accompagner par une personne de confiance lors des auditions à la police, chez le juge d'instruction et lors des audiences de jugement. Les victimes doivent aussi pouvoir refuser d'être confrontées à leur agresseur et refuser de déposer sur des faits qui concernent leur sphère intime. Si les victimes ont été atteintes dans leur intégrité sexuelle, elles peuvent demander que leur cause soit jugée à huis-clos, à savoir que les audiences ne soient pas publiques. Elles peuvent aussi exiger d'être reçues par une personne de même sexe au poste de police. ■

Francine RIEKER VARIN

- 1) Indragandhi Balassoupramaniane, avocate, in [www.barreau.qc.ca/journal/vol34/no10/droitcompare.html](http://www.barreau.qc.ca/journal/vol34/no10/droitcompare.html)).
- 2) ATF 118 II 235, JT 1994 I 331; cf. aussi Henri Deschenaux et Pierre Tercier, *Le mariage et le divorce, La formation et la dissolution du lien conjugal*, 3e édition, Berne 1985, n. 892).
- 3) ATF 119 IV 1, 107 IV 40.
- 4) Il convient de souligner ici que les lésions corporelles graves, le meurtre ou l'assassinat sont des infractions qui étaient déjà poursuivies d'office avant la révision du CP, que les actes soient commis ou non au sein du couple. Il n'était donc pas nécessaire d'inclure des règles particulières concernant les conjoints ou les partenaires victimes de telles infractions.
- 5) Le Code pénal suisse est actuellement en cours de révision. Dans la partie générale, dont la révision est bouclée et l'entrée en vigueur prévue en principe pour janvier 2007 et qui peut être consultée in FF 2002 7658, l'article 66ter CP sera inséré en tant que nouvel article 55a.
- 6) Les organes de la justice pénale sont le juge d'instruction, le ministère public ou le tribunal et non pas la police.
- 7) FF 2003 1750

**Lire également «Actualité» (pp. 2-3)**

# Bienne offre une brasserie à ses toxicomanes

L'ouverture de cafés sociaux est d'actualité en Suisse romande. Ces bistrotts accueillent les personnes qui souffrent d'addiction. A Bienne, Le Yucca en est un exemple.

**A**u Yucca l'ambiance est vive, on se parle en français et en allemand, comme toujours à Bienne. Certains cherchent la conversation, d'autres offrent à vendre un peu de tout. Les hommes y sont plus nombreux que les femmes. Des adultes dans la fleur de l'âge croisent de jeunes adultes ou de vieux adolescents. Il y a beaucoup de fumée, la musique de fond n'est pas vraiment audible. On rigole, on se dispute et on assiste à une suite sans fin de scènes de vie tout juste un peu moins ordinaires qu'ailleurs.

La ville de Bienne offre un réel cadre de vie à ses toxicomanes. Ceci grâce au Réseau Contact. L'antenne biennoise de l'institution cantonale d'aide en matière de dépendance a ouvert un restaurant au-dessus duquel a pris place un local d'injection et d'inhalation de drogues. Cette combinaison inhabituelle a été réalisée avec une association privée, le Yucca, qui gère la brasserie. Le Réseau Contact s'occupe du local de consommation du premier étage: le Cactus.

L'initiative répond à plusieurs objectifs: offrir aux personnes toxicomanes un lieu de vie où se retrouver plutôt que de traîner dans la rue, favoriser les contacts avec des professionnels de la santé publique, garantir la possibilité d'une consommation dans des conditions d'hygiène optimales.

Responsable du secteur réduction de risques au Réseau Contact à Bienne, Eric Moser y voit un autre avantage: «En cas de surdose, nous sommes toujours sur place, avec le soutien des ambulanciers. Les usagers eux-mêmes ont souhaité bénéficier d'un établissement public qui soit doublé d'un local de consommation de drogues à moindre risque. Auparavant, il n'était pas rare de découvrir des personnes décédées dans les toilettes publiques, dans les parcs de la ville ou chez elles à la maison.»

## Café «sanitaire»

Une longue tradition des «bistrotts sociaux» existe à Bienne. Ces derniers quinze ans, on pouvait notamment compter avec le Buffet de la gare deuxième classe, devenu un refuge pour tous les déshérités, consommateurs de drogues compris. Dès que sa fermeture a été annoncée, plusieurs

restaurateurs de la place ont clairement annoncé leur volonté de refuser ce genre de clientèle à l'avenir. C'est alors qu'un petit comité de personnes privées s'est mis en place pour chercher une alternative. Il a fondé une coopérative et repris la gestion d'une brasserie. Mais l'absence de locaux sanitaires a eu raison de la générosité qui l'animait et l'établissement a dû fermer. «Un café social sans équipement pour la prise de drogues dures est un vrai problème, admet Eric Moser. Les clients vont consommer leur produit soit dans les toilettes qui deviennent inutilisables, soit dans la rue, à proximité de l'établissement, ce qui dérange le voisinage».

Le Réseau Contact a donc repris le flambeau. Avec d'autant plus d'intérêt, explique son responsable que «depuis des années, nous souhaitons l'ouverture d'un local de consommation pour enrayer la propagation de maladies telles que le sida ou l'hépatite, courantes dans la population de consommateurs de drogues par voie intraveineuse. Nos deux préoccupations, sociale et sanitaire, se sont rejointes en un projet encore peu fréquent en Suisse: un restaurant social couplé à un local de consommation. Outre une meilleure prévention, il a pour avantage de court-circuiter le risque de scène ouverte avec les questions touchant l'ordre public qu'elle aurait immanquablement provoquées. Les autorités publiques ont eu le courage de tenter l'expérience.»

## Gestionnaire à plein temps

Un pareil projet n'était pas viable sans le soutien du canton et de la ville, ne serait-ce que pour des questions de sécurité. Le Yucca a démarré et fonctionné à titre expérimental pendant deux ans, avec une première gérante qui s'est occupée à temps partiel de la mise en marche. Au terme de cette première période, le groupe de pilotage a constaté qu'il fallait confier une gestion à plein temps de l'établissement à une personne qui puisse aussi bien travailler au bureau qu'au service.

Cela fait maintenant un peu plus de deux ans que Christine Villard tient la barre: «Je suis une autodidacte. Je pense avoir un bon sens psychologique, c'est ce qui me permet de bien fonctionner. Avoir des diplômes, c'est important, mais il me semble que l'expérience personnelle compte aussi. Surtout



DR

«Mis à part leurs problèmes de toxicomanie, mes clients n'ont rien de plus particulier que les autres.» : Christine Villard, responsable du Café Yucca.

si l'on a traversé des périodes de grande souffrance. Cela aide à comprendre les problèmes des autres et à les aborder avec une certaine ouverture d'esprit. Je prends mes clients tels qu'ils sont, sans les juger. Pour moi, ce sont des personnes à part entière. Nous avons parfois d'excellentes discussions ensemble. Et nous rigolons bien aussi. Il y a d'autres moments plus désagréables. Mais ils sont liés aux problèmes de dépendance des usagers, et pas directement à leur personnalité.» La gérante a toujours rêvé de tenir un bistrot, mais la situation économique de Bienne n'était guère favorable. «Ici, j'ai l'avantage de m'occuper de la brasserie, comme de n'importe quel autre établissement public, sans être dépendante du chiffre d'affaires.»

### Ni stress, ni contrainte

Quant aux clients, ils disent aimer leur Yucca et le défendent lors des réunions qui ont lieu une fois par année pour discuter de sa bonne marche. Très concernés, ils sont soucieux que l'établissement reste ouvert. Ils ont vraiment besoin de ce refuge; la gérante en est la première convaincue: «Mis à part leurs problèmes de toxicomanie, mes clients n'ont rien de plus particulier que les autres. Ils forment une petite société qui fonctionne tout aussi bien que n'importe quelle autre. Pour eux, cette brasserie présente l'avantage d'être un endroit où ils peuvent venir sans stress ni contrainte, même si la police y passe régulièrement. Ils n'ont pas l'obligation de consommer quelque chose. Quelles que soient les intempéries, ils savent qu'ils trouveront un abri. Tout bistrot a une vocation sociale, ici

peut-être plus qu'ailleurs; les usagers bénéficient de notre écoute. En même temps, il ne faut pas trop se faire d'illusions. Ces échanges se déroulent de façon très spontanée ... Mais le lendemain, il peut arriver que la personne ne sache plus qui vous êtes.»

Afin de renforcer des liens parfois ténus avec le quartier, des réunions de voisinage sont régulièrement convoquées. En général, les habitants proches reconnaissent l'importance de ce lieu. Ce n'est d'ailleurs pas vraiment le Yucca qui les dérange, ni les gens qui le fréquentent, mais d'autres questions qui touchent à l'hygiène, à la propreté et au respect de l'environnement proche. C'est pourquoi un programme vient d'être mis en place pour conscientiser les toxicomanes de l'impact de leurs négligences sur le quartier. ■

Antoine LE ROY

**Brasserie Yucca:**  
**Gerbergasse 25**  
**2502 Bienne BE**  
**032 322 23 13**

**Réseau Contact (Bureau-conseil)**  
**Drop-in**  
**Obergässli 15**  
**2502 Biel/Bienne BE**  
**Tél. 032 323 61 51**  
**Courriel: info@drop-in.org**

## Social Express

SANTÉ

### Etude sur la propagation du sida

Le nombre de cas de sida se maintient à un niveau stable, mais élevé: 240 nouveaux cas pour le premier semestre 2005. Afin d'évaluer la situation épidémiologique et d'adapter la prévention, l'Office fédéral de la santé publique a chargé l'hôpital de Saint-Gall de réaliser une étude avec des personnes déclarées positives entre juillet 2005 et juin 2006. Il s'agit notamment de savoir s'il s'agit d'une infection rapportée par une personne ne résidant pas en Suisse, où si ce sont les campagnes nationales qui n'atteignent pas leur but.

Le Temps, 12/07/05

### Promotion de la santé

La revue *Petite enfance*, éditée par Pro Juventute, consacre tout un dossier à la prévention des risques et à la promotion de la santé. Les auteurs divulguent des recommandations pour penser avec éthique et respect toute tentative visant à améliorer la santé des enfants. Et si c'était avant tout aider les enfants à grandir grâce notamment au travail éducatif?

Tél. 021 622 08 10.

E-mail: dep.romand@projuventute.ch

ENFANCE/JEUNESSE

### Détention des mineurs

Le Conseil d'Etat genevois a adopté un projet de loi autorisant le canton à adhérer au Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin) du 24 mars 2005. Ce concordat institue une collaboration intercantonale permettant d'offrir une prise en charge adéquate des délinquants mineurs.

### Horaire continu

La moitié des enfants scolarisés sont seuls à midi et ne mangent pas sainement. Fort de ce constat, cinq conseillères nationales se mobilisent en faveur de l'horaire continu, soit de 9h à 16h. Cela donnerait un sérieux coup de pouce à l'économie et à l'égalité des chances. Une initiative parlementaire visant à donner une base constitutionnelle aux écoles de jour. Le peuple devra voter et le projet pourrait entrer en vigueur en 2010.

Le Matin, 12/09/2005

# Pour un deuxième marché du travail



La réinsertion professionnelle se trouve confrontée à un paradoxe : préparer à l'emploi quand les emplois font défaut. La priorité devrait être placée sur le second marché du travail, qui offre des perspectives de réinsertion sociale.

« **L**a politique est l'art du possible. En matière de réinsertion toutefois, elle ressemble de plus en plus à l'art de l'impossible. L'explosion des dépenses sociales et la pression qu'elle a générée, dans un contexte économique et financier tendu, a réengendré un principe appliqué jadis et désormais prôné par les diverses branches de la sécurité sociale : la réinsertion économique plutôt que la rente. C'est ce principe directeur qui traverse aujourd'hui la protection sociale, de la 5e révision de l'AI, à la loi sur le chômage en passant même par l'AVS (élévation de l'âge de la retraite) et la récente révision des normes CSIAS<sup>1)</sup> de l'aide sociale.

La réinsertion plutôt que la rente. Certes le principe est a priori séduisant et logique : donner les moyens d'un retour à l'autonomie paraît à la fois plus éthique et plus rentable. A y regarder de plus près cependant, on se met à douter. Qui sont en réalité les « dé-s-insérés » aujourd'hui ? Ce sont pour la plupart des personnes qui n'entrent plus dans la logique économique dominante. Avec la globalisation, la concurrence accrue et le durcissement des conditions générales du travail, une partie de la population s'est trouvée gravement fragilisée sur le marché de l'emploi. Toutes celles et ceux que le marché considère comme pas assez formés et informés, pas assez solides mentalement et physiquement, pas assez agressifs, trop vieux, trop jeunes, trop mères (potentielles ou avérées), ou trop étrangers, tous ceux-là, et ils sont de plus en plus nombreux, sont laissés sur les bords de la route.

Or, s'ils sont éjectés du marché du travail, c'est que le marché, en l'état, n'a ni besoin ni envie d'eux. Et s'il n'a ni besoin ni envie d'eux, il risque fort d'avoir du mal à chercher des raisons de les réintégrer... Alors, maintenir voire développer la capacité de placement des personnes désinsérées, en attendant que le marché ait besoin d'eux, c'est-à-dire en attendant le retour du plein-emploi ? C'est au mieux un doux rêve, au pire un mensonge. D'abord parce que les conditions économiques d'aujourd'hui ne permettront sans doute plus un quelconque retour au plein-emploi. Ensuite, parce que donner les moyens d'un réel retour à l'autonomie, cela signifie mettre sur pied des programmes qui s'apparentent à du sur-mesure, programmes extrêmement onéreux, dont le coût entre en flagrante contradiction avec l'obsession actuelle : é-co-no-mi-ser !

Maintenir à tout prix la capacité de placement ?

L'idée que la politique veut vendre aujourd'hui aux professionnels, c'est qu'il faut qu'ils se débrouillent pour maintenir une capacité de placement chez des personnes qui n'en ont plus, pour un marché où le travail disponible n'est pas suffisant et nécessite des compétences

qui ne sont pas réunies chez les personnes en question. Tout cela bien entendu en faisant de substantielles économies.

En clair, ce que la politique veut vendre aujourd'hui aux professionnels, c'est l'objectif de diminuer de 20% par an les nouvelles rentes AI, de diminuer les chômeurs sans baisser le chômage, de diminuer les montants d'aide sociale au fur et à mesure qu'augmente le nombre de celles et ceux qui en ont besoin.

Ce que les professionnels-les doivent dire aujourd'hui à la politique, c'est la violence de moins en moins larvée qu'engendre ce double mythe de la diminution des coûts sociaux et de la capacité du marché à créer les places de travail nécessaires. C'est qu'il est temps de tenter de changer d'angle de vue.

Ce que le premier marché du travail ne peut pas réaliser, le second y arrivera peut-être. A condition qu'on cesse de considérer ce second marché comme étant forcément un marche-pied vers le premier et qu'on le considère pour lui-même. A condition que les activités qu'il offre soient reconnues à leur juste valeur, comme un véritable travail. A condition qu'on cesse de considérer que le second marché ne doit surtout pas concurrencer le premier, et qu'on exige simplement qu'il ne fausse pas la concurrence.

Des possibilités existent.

A condition aussi que les professionnels du social ne voient pas seulement les obstacles à un projet de réinsertion mais qu'ils réalisent que des possibilités réelles existent : les résultats des mesures d'insertion sociale et professionnelle mises en œuvre par plusieurs cantons l'attestent.

A condition d'exiger que, lors de chaque révision d'une assurance sociale, les effets sur les autres assurances et sur les mesures cantonales et communales soient évalués de manière rigoureuse : les citoyens et citoyennes paient des impôts fédéraux, mais aussi cantonaux et communaux.

A condition qu'on tente d'établir la vérité de l'ensemble des coûts directs et indirects de la désinsertion économique. Le coût des mesures à prendre pour y remédier pourrait alors soudain paraître dérisoire».

Martine KURTH, secrétaire générale de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS)

1) Conférence suisse des institutions d'action sociale

# Une gare entre l'humanitaire et le travail social

Glenn Benoudiz est un éducateur qui a burlingué dans le social et l'humanitaire. Il a choisi de travailler dans la rue, parmi les personnes toxicomanes qui gravitent autour de Cornavin. Portait d'un homme qui croit en l'humain.

« **L**e social qui fait frontière avec l'humanitaire, voilà ce qui m'attire dans le travail social ». Glenn Benoudiz, 43 ans, est le créateur et l'animateur du Café Cornavin, un espace situé au cœur de ce quartier élu par des personnes toxico-dépendantes, et d'autres, également en errance.

Lancé en mai 2001\*, ce café conseil, puis l'association éponyme, correspondent bien à la vision du travail social de ce burlingueur humaniste.

« Être en relation, échanger, exister dans le regard de l'autre est un besoin prioritaire de la personne », rappelle ce professionnel, qui vise la création d'un climat non contraignant et milite pour une approche centrée sur la personne, où le rythme de chacun demeure respecté.

Glenn Benoudiz a mis sur pied cette action après avoir voyagé et travaillé sous toutes les latitudes. A Boston, il s'occupe d'enfants, de sans abris, d'adultes autistes et schizophrènes. En Israël, il fait de la réhabilitation au travail auprès d'une population en proie à des problèmes psychiatriques. A Calcutta, il se retrouve dans les œuvres de Mère Teresa. Au sein du Comité international de la Croix-Rouge, il s'engage dans l'administration. Après cette dernière expérience, Glenn se rend compte qu'il se sent mieux à sa place sur le terrain et complète ses formations par celle d'éducateur spécialisé.

## Marquer une présence

En servant du thé ou du café deux à trois fois par semaine durant 2 à 3 heures, Glenn Benoudiz marque une présence, bâtit un port d'attache sur les lieux même où les personnes toxico-dépendantes passent l'essentiel de leurs journées. L'association cherche à faire émerger une demande d'aide, car souvent, les personnes de ce milieu ne demandent rien, négligent leur santé, leur situation administrative. Il s'agit aussi d'encourager leur adhésion à des activités ou à un projet et de stimuler leur regard sur le monde, afin de les aider à se projeter dans un environnement différent, cette faculté étant généralement mise à mal dans un parcours de toxicomanie.

Le Café propose des expériences constructives et collectives. Les intéressés participent à des excursions, organisent des fêtes, réalisent des œuvres d'art, qu'ils exposent. A l'occasion, un vol en parapente biplace a lieu, histoire de voir qu'il existe des moyens non destructifs de se procurer des sensations fortes.

Autre axe d'intervention: impliquer les personnes toxico-dépendantes dans un projet, afin de leur permettre de se réapproprié une part de citoyenneté. Dans un film vidéo tourné par Glenn – « Open speech one » –, les usagers se sont exprimés sur leur perception des services sociaux, de la société. Ils ont répondu à des questions sur des situations qu'ils vivent à la gare et sur le « nettoyage » de la scène de la drogue entrepris à Cornavin par la police. Cette parole a été confrontée à celle de la Task force, l'unité de police genevoise chargée



Glenn Benoudiz

© Rebecca Pittet

de cette opération. Sa politique, qui interdit notamment la formation de tout groupe, a remis en question le travail du Café Cornavin. Mais après négociation avec les autorités, un emplacement proche de la gare a tout de même été attribué à l'association.

## L'art comme une passerelle

Avec Véronique Kupper, artiste pédagogue, Glenn a également lancé l'Atelier d'art. Ce lieu d'insertion sociale s'adresse à des personnes en âge de vie active. Les usagers du Café Cornavin y ont accès. Participer aux activités artistiques et créatrices de cet atelier leur permet de s'extraire de leur milieu. Ils vivent une sorte de « dé-stigmatisation » au contact de personnes non consommatrices de drogues, mais qui présentent d'autres problématiques d'insertion, en raison d'un handicap ou d'une situation de chômage, de solitude. Ils peuvent ainsi trouver un rythme de vie propre – qui ne soit plus lié à l'urgence de se procurer des produits – et redécouvrir le plaisir de créer et d'être en relation avec d'autres personnes. « Dans un tel climat non contraignant, non menaçant, décrit Glenn, la personne se révèle parfois très vite, accepte de se faire aider et se mobilise en vue de sa restructuration. » Seule ombre au tableau: l'atelier vit dans une grande précarité financière. Son avenir n'est pas assuré. ■

H. A.

\* Le café est soutenu par la Ville de Genève et la commune de Coligny.

**Café Cornavin, 42 bis rue du Môle, 1201 Genève, Tél. 076 587 76 76 et Atelier d'art, 42 bis rue du Môle, 1201 Genève. Tél. 022 731 00 28**



© Halte Femmes, Emmaüs

## Le chiffon industriel réussit à la Halte Femmes d'Emmaüs

Les chiffonniers ont leurs «chiffonnières». La Halte Femmes, ouverte par les Compagnons d'Emmaüs Genève, a vu son travail récompensé par le prix du développement durable.

**U**n parfum de café flotte dans la cuisine. L'escalier de bois mène à l'étage où une salle est prête pour les repas. Juste à côté, un coin repos est destiné aux enfants. Les pièces sont joliment décorées, les espaces chaleureux, on s'y sent bien. C'est cette sérénité que souhaitait Emmaüs Genève en ouvrant la Halte Femmes, il y a quatre ans.

Lorsque l'Abbé Pierre a fondé la Communauté, les femmes trouvaient plus facilement un refuge que les hommes. Mais ce n'est plus vraiment le cas aujourd'hui et le nombre de femmes en détresse augmente. «Nous voulons répondre à leurs attentes les plus urgentes, explique Vincent Gall, l'un des responsables d'Emmaüs Genève. Souvent clandestines, elles cumulent des handicaps culturels, économiques et sociaux et connaissent de grandes difficultés face aux violences physiques, aux souffrances psychiques, à l'isolement».

Une quinzaine de femmes viennent ici chaque jour, parce qu'elles ne savent pas où aller. La plupart sont originaires d'Amérique latine. Elles reçoivent

un petit déjeuner, peuvent prendre une douche, laver leur linge, consulter sur place une équipe de soins communautaires. La nourriture et les couches pour les bébés leur sont également fournis. Emmaüs les aide aussi en les orientant dans leurs démarches administratives. Et surtout, ces femmes trouvent un travail. Cristina Lizana responsable de la Halte Femmes: «Se sentir propre et nourri convenablement, reprendre un rythme, recevoir un petit salaire, tout cela est important pour la santé mentale, du coup, les difficultés semblent moins grandes».

### Se sentir utiles

Dans un premier temps, ces femmes triaient des vêtements, des jouets et des couverts. Puis elles ont eu l'idée de l'atelier de confection de chiffons industriels. Chaque jour, dès huit heures, elles trient parmi les quantités de T-shirts, draps, serviettes éponges qui arrivent à Emmaüs par l'intermédiaire de bennes à textile. Environ 60% des 380 tonnes annuelles de fripes sont réutilisables pour la vente. Avant, le reste partait à l'incinération, mais depuis l'ouverture de l'atelier, on en récupère la moitié: soit tout ce qui est tissé en fibres naturelles.

Les femmes effectuent alors un nouveau tri. Par exemple, pour les chiffons destinés aux carrosseries de voiture, le tissu doit être plat, sans rayures. On évite les couleurs pour le nettoyage des vitres. La mécanique exige un tissu très absorbant. On enlève ensuite les boutons, les agrafes, les fermetures à glissière, puis on découpe dans l'étoffe en bon état, des carrés de 50 centimètres de côté qui seront conditionnés en rouleaux, ficelés et emballés par 10 kilos dans des boîtes en carton. Entre 18 et 20 tonnes de chiffons industriels ont été confectionnées l'année dernière. En attendant la prochaine étape: la fabrication de chiffons pour les particuliers. «Il nous faut assurer une main-d'œuvre régulière pour répondre aux commandes, observe Vincent Gall. Nous craignons que ce travail soit répétitif. Mais non, les femmes le trouvent intéressant. Elles sont heureuses de se rendre utiles et l'atelier tourne bien».

C'est cette démarche originale qui a valu aux femmes de la Halte Emmaüs le prix cantonal genevois 2005 du développement durable. Le jury a salué une initiative «qui allie dans un objectif commun la recherche de dignité pour les femmes en situation de détresse, le recyclage de textiles ainsi que la recherche d'autonomie financière». La récompense tombe bien, ces 5000 francs vont contribuer à financer l'équipement de la buanderie. Car les chiffonnières sont en plein bouleversement. La maison de jour de leur Halte vient d'être complétée par un accueil de nuit.

Le nouveau bâtiment a été inauguré à la fin septembre, il offre douze places. «Nous avons aussi à disposition un ou deux lits d'accueil d'urgence, précise Vincent Gall. A Emmaüs, nous sommes les seuls à offrir l'hébergement, le lieu de vie et l'occupation».

Geneviève PRAPLAN

### Emmaüs

Route de Drize 5 – 1227 Carouge.

Tél. 022 301 57 57.

[www.emmaus-ge.ch](http://www.emmaus-ge.ch)

# Le Centre de documentation de l'Hospice général vous présente ses nouveautés

## Social

### Après les Etats généraux du social

VST No 85  
Fenouillet: Ed. Erès, 2005,  
pp. 13-96



### Passeurs: éduquer et / ou enseigner

Michel Hugli  
Lausanne: Atelier Espace  
grafic/ Fondation Eben-Hézer,  
2004, 177 p.

### Pourquoi s'engager?

Bénévoles et militants dans les  
associations de solidarité  
Bénédictine Havard Duclos;  
Sandrine Nicourd  
Paris: Ed. Payot, 2005, 212 p.

### Qu'est-ce que la justice sociale

Reconnaissance et  
redistribution  
Nancy Fraser  
Paris: Ed. La Découverte, 2005,  
179 p.

### La Sociologie au service du travail social

Patrick Dubéchet  
Paris: Ed. La Découverte, 2005,  
198 p.

## Centre de documentation de l'Hospice général

Ghislaine Tonascia-Ledru  
3, rue Ami-Lullin,  
1204 Genève.  
Tél. 022 420 53 61  
E-mail: gtu@ge-ariane.ch

### Le Travail social en débat(s)

Dir. de Jacques Ion  
Paris: Ed. La Découverte, 2005,  
268 p.

## Environnement

### Abécédaire de l'engagement

Miguel Benasayag  
Paris: Bayard, 2004, 270 p.

### L'Entreprise contre la pauvreté

La dernière chance du  
libéralisme  
Jacques Baratier  
Préf. de Jean-Claude Guillebaud  
Paris: Ed. Autrement, 2005,  
187 p.



### Gérer les conflits

Christine Marsan  
Paris: Dunod, 2005, 232 p.

## Enfance / Jeunesse

### L'Enfant proie

Dysfonctionnements et dérives  
de la protection de l'enfance  
Pascal Vivet; Samuel Luret  
Paris: Ed. du Seuil, 2005, 237 p.

## Famille

### Génogrammes

Mille et un contes de familles  
Dir. d'Anne-Marie Garnier;  
Francesca Mosca  
Ramonville Saint-Agne: Ed.  
Erès, 2005, 210 p.

### Les Racines et les ailes

Ressources, tâches et embûches  
de la famille  
Giovanni Abignente  
Préf. de Jean-Yves Hayez  
Bruxelles: Ed. De Boeck  
Université, 2004, 343 p.

### Soigner la famille

Marie Anaut  
Paris: Armand Colin, 2005,  
319 p.

## Santé

### Parlons du deuil

Ginette Raimbault  
Paris: Ed. Payot, 2004, 141 p.

## Travail

### Le Chômage, fatalité ou nécessité?

Pierre Cahuc; André Zylberberg  
Paris: Flammarion, 2004,  
199 p.

### Le Travail au singulier

Le lien social à l'épreuve de  
l'individualisation  
Patricia Vendramin  
Louvain-La-Neuve: Bruylant-  
Academia s.a., s.d., 287 p.

### Le Travail nous est compté

La construction des normes  
temporelles du travail  
Dir. de Danièle Linhart; Aimée  
Moutet  
Paris: Ed. La Découverte, 2005,  
350 p.

## Exclusion / Intégration

### L'Allocation universelle

Yannick Vanderborght; Philippe  
Van Parijs  
Paris: Ed. La Découverte, 2005,  
122 p.

### L'Enfant des rues

Dir. de Stéphane Tessier  
Paris: L'Harmattan, 2005,  
471 p.

### Oser réussir l'insertion

Catherine Bernatet  
Paris: Les Ed. de l'Atelier /  
Ed. Ouvrières, 2005, 187 p.

### Souffrances sociales

Pensée plurielle No 8  
Bruxelles: Ed. De Boeck  
Université, 2004, 143 p.

## Etrangers

### La Différence en plus

Approche systémique  
de l'interculturel  
Paul Castella  
Paris: L'Harmattan, 2005,  
284 p.

### Femmes d'origine étrangère

Travail, accès à l'emploi,  
discriminations de genre  
Laurence Roulleau Berger;  
Marie-Thérèse Lanquetin  
Paris: La Documentation  
française, 2004, 176 p.

### Lutte contre le racisme: où va la Suisse?

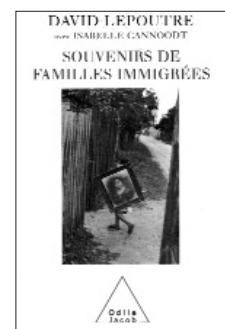
Ramdane Babadj  
Genève: Editions EIP, 2005,  
143 p.

### Le Multiculturalisme

Milena Doytchva  
Paris: Ed. La Découverte, 2005,  
123 p.

### Souvenirs de familles immigrées

David Lepoutre; Isabelle  
Cannoodt  
Paris: Ed. Odile Jacob, 2005,  
377 p.





**«Des maux et des paroles – conversations sur une pratique médicale multiculturelle», Bahram Matine et François Régnier  
Lyon: L'Harmattan, 2004, 162 p.**

**«Être sans avoir»  
Le défi de l'exclusion  
Maryvonne Goarant  
Cessey-sur-Tille: Les Editions Mutine, 2004, 215 p.**

**«Le management du risque social»,  
Hubert Landier, Daniel Labbé  
Paris: édition d'Organisation, 2005, 294 p.**

## «Des maux en paroles»

Le docteur Bahram Matine est d'origine iranienne. Il exerce la médecine dans l'un des quartiers les plus cosmopolites de Paris. Cette réalité nécessite de sa part bien plus que les compétences du soignant. Il doit comprendre ce que le malade lui dit et savoir comment se faire entendre. Le Dr Matine et son ami, le Dr François Régnier ont évoqué ensemble «les relations existant entre les paroles de la médecine dans différentes langues et les maux dont souffrent les patients». Les discussions spontanées ont fait germer l'idée d'entretiens enregistrés qui ont été publiés. C'est un petit livre passionnant, découpé en questions réponses, dans un style accessible à chacun.

Les différents chapitres sont abordés sur le ton d'une conversation allègre, mais dense. Chaque culture a sa vision de l'anatomie, sa relation avec la pudeur, ses façons d'esquiver ce qui le trouble. Pour le praticien, il n'est pas toujours facile de décoder correctement. Le Dr Matine possède une science de l'humain qui apparaît d'une richesse remarquable au fil des pages. Ses explications éclairent les différences culturelles, mais montrent aussi ce que masquent certaines attitudes sociales, ailleurs comme ici. Les infections, les fièvres cèdent vite la place à une observation fine des comportements. Tandis que, derrière l'humour et la perspicacité de ces échanges, se dessine une humanité très colorée.

G.Pr.

## «Être sans avoir»

Maryvonne Goarant est née en 1933. Avec ses douze frères et sœurs, l'auteure d'«Être sans avoir» traverse les années d'après-guerre dans l'«optimisme et la bonne volonté». A l'âge de 44 ans, la perte de son emploi la fait basculer inexorablement du statut d'«intégrée» à celui d'«exclue». Choquée par le mépris affiché par les différentes administrations chargées de la réinsérer dans le monde du travail, Maryvonne Goarant est victime d'une déchéance sociale qu'elle n'admettra jamais. Ni pour elle-même, ni pour les privations imposées à son fils, ni pour la foule muette des millions de laissés-pour-compte d'une société attachée à la seule valeur de l'argent. A l'heure d'une retraite propice à la réflexion, l'auteure règle ses comptes. Sa plume est amère, acrimonieuse. L'Etat, ce «père radin», s'ingénie à persécuter les sans-le-sou pour des vétilles, mais se détourne des milliards engloutis dans les scandales politico-financiers à répétition. Le RMI est le revenu minimum prétexte de la bonne conscience d'une société qui «jette une

bouée à celui qui tombe à l'eau, mais ne l'aide pas à remonter à bord». Même les travailleurs sociaux en prennent pour leur grade, eux qui ne se sont pas assez mobilisés pour dénoncer les injustices dont sont victimes leurs usagers.

Maryvonne Goarant ne veut pas que l'on s'apitoie sur le sort des exclus du grand marché planétaire. «Être sans avoir» donne quelques pistes pour faire bouger les mentalités. Si son pamphlet de 211 pages évoque des injustices et tracasseries dénoncées par l'auteure chez nos voisins français, il s'en exhale parfois aussi comme une impression de déjà entendu de ce côté-ci de la frontière.

F.C.V.

## «Le management du risque social»

Le risque social revêt de multiples formes et peut provoquer des dégâts considérables: grèves, augmentation de l'absentéisme, vague de démissions, désengagement du personnel... Toute entreprise est susceptible d'être confrontée à une crise ou à une rupture sociale, estiment Hubert Landier, spécialiste de l'analyse du climat social et Daniel Labbé, ancien responsable syndical chez Renault. A l'aide de cas précis, les auteurs montrent comment repérer, évaluer et traiter les facteurs de risque social. En fait, la conception du management trouve son origine aux Etats-Unis et se trouve parfois en contradiction avec la réalité française. Le «risque social résulte notamment de la façon dont les dirigeants de l'entreprise se conduisent vis-à-vis du personnel qu'elle emploie». Citons quelques coûts issus d'un climat social qui se dégrade: baisse de productivité, départ des meilleurs et appauvrissement des ressources, absence d'esprit d'initiative, rigidités excessives... Mais cela n'est pas tout, c'est aussi l'image de l'entreprise qui se détériore. Diverses sources de dysfonctionnements internes génératrices de tensions sociales ont été repérées en vue de fournir aux dirigeants quelques outils, pistes de réflexion afin d'anticiper le risque social. Même si les grèves et les grands mouvements syndicaux ne sont pas monnaie courante en Suisse, cet ouvrage a le mérite de miser sur des actions concrètes pour gérer une situation de crise.

F.D.M.



SOCIAL

## Formation continue nécessaire

Le festival Formation en fête qui s'est tenu dans toute la Suisse pendant la première quinzaine de septembre a relevé la nécessité d'un meilleur ancrage de la formation continue dans les législations fédérale et cantonales ainsi que celle d'un financement accru. La Fédération suisse pour l'éducation des adultes FSEA souligne qu'elle est un atout important dans la vie professionnelle et la prévention contre le chômage. FSEA, 25 rue de l'Alé, 1003 Lausanne. Tél. 021 319 90 56

## Les milliards de la BNS

Plus question d'attribuer l'or de la BNS à la formation, au désendettement ou à la solidarité. Les présidents des quatre partis gouvernementaux sont unanimes à l'idée de verser les 7 milliards revenant à la Confédération au fonds de compensation de l'AVS. Peut-être même serait-il question de donner un coup de pouce au déficit croissant de l'Al.

Tribune de Genève, 27/08/2005

## GE BNS Bis

Les Genevois voteront pour ou contre «un financement juste et durable de la politique sociale du logement par l'or de la Banque nationale suisse». L'initiative munie de plus de 11 000 signatures a été déposée à l'Hôtel de Ville le 29 août, jour de la rentrée politique. Mais à l'heure où les Genevois devront se prononcer sur cette proposition d'affectation de la manne fédérale attribuée au canton de Genève (deux ans au plus tôt) l'argent sera-t-il toujours à disposition? Le Courrier 30/08/2005

## La politique en s'amusant

Ouvrage de vulgarisation, «Institutions politiques suisses\*» présente un panorama complet du système politique helvétique. Vincent Golay, l'auteur de cet aide-mémoire s'est associé la collaboration plaisante du dessinateur Mix&Remix.

\*Ed. Lep, Le Mont-sur-Lausanne.

ENFANCE/JEUNESSE

## Caritas aide les jeunes

Time-Out est une organisation de placement de Caritas, destinés aux jeunes en difficulté de 18 à 25 ans. Ces placements, d'une

semaine à six mois, ont lieu chez les paysans des Alpes et du Jura, avec pour objectif de surmonter les problèmes de comportement. Pendant son séjour, le jeune aide aux travaux de la ferme et apprend à s'intégrer dans la famille d'accueil. Time-out est proposé aux services officiels qui se chargent d'inscrire les candidats.

Caritas Suisse, Département bénévolat social, Löwenstrasse 3, CP, 6002 Lucerne. Tél. 041 419 22 77. benevolat@caritas.ch. www.caritas.ch

## VS Rentrée scolaire

La dernière semaine d'août a vu le retour de 44 000 élèves sur les bancs d'école valaisans. Afin de prévenir les incivilités et la violence à l'école, chaque centre scolaire a édicté sa propre charte définissant les valeurs communes à défendre dans le cadre de l'école. Parents, enfants et enseignants sont les signataires du document joint à l'agenda de chaque élève.

Le Nouvelliste 23/08/2005

## VD De l'ACAE au CREDE

Le Centre de ressources pédagogiques petite enfance de l'Association des centres d'accueil de l'enfance (ACAE) fusionne avec l'école d'éducateurs de l'enfance (IPGL) et devient une fondation à laquelle participe la Ville de Lausanne. Il devient un Centre de ressources en éducation de l'enfance (CREDE) offrant notamment une bibliothèque d'étudiants et une médiathèque à disposition des professionnels de l'enfance.

28 av. des figuiers, 1007 Lausanne. Tél. 021 601 74 54

FAMILLE/FEMMES

## Les «Messages aux parents» de Pro Juventute

Sous la forme de 12 messages thématiques tels: «télévision, ordinateur et cie», «sensualité et sexualité» ou «créativité et imagination», Pro Juventute édite de petites brochures très utiles aux parents afin de trouver la réponse adéquate au questionnement de leur progéniture. Ce n'est en effet pas toujours un jeu d'enfant que d'adopter le bon comportement en face de la multitude de sollicitations de consommation matérielle et médiatique offerte aux enfants d'âge préscolaire.

Brochures disponibles auprès de Pro Juventute, bureau de la Suisse romande, 021/622 08 10

## FR Encouragement fiscal pour les familles

23 000 contribuables fribourgeois vont profiter, probablement dès 2006, de la générosité de leur Grand Conseil, qui a adopté en juin dernier à l'unanimité un projet

d'augmentation des déductions pour enfants en fonction du revenu. Une disposition qui s'inscrit en réponse à une initiative de la gauche visant une baisse des charges fiscales pour les familles à faibles revenus. Un peu moins de 6 millions de francs quitteront l'escarcelle de l'Etat, au bénéfice du pouvoir d'achat des citoyens fribourgeois.

La Liberté 22/6/2005

## FR Cafés «parents-enfants»

Après Bulle, Romont et Riaz, c'est au tour d'Estavayer-le-lac d'ouvrir son Café «parents-enfants». Sous l'égide du département fribourgeois de la santé publique, ces lieux d'échanges sont animés par une professionnelle de l'éducation familiale, dans le but de réapprendre à parler normalement d'éducation. Ils ont lieu une fois par mois, le matin ou l'après-midi. Renseignements: 026 312 48 70

La Liberté, 31/08/05

## GE Le site de Voie F

Voie F, espace de formation pour les femmes, offre des cours de formation élémentaire et d'accès à l'informatique pour des femmes peu ou pas qualifiées. Grâce au travail de deux bénévoles, l'association dispose d'un site Internet: www.voief.ch 72 Bd St-Georges, 1205 Genève. Tél. 022 320 5130

## VD Rentrée et prévention

Se sentir bien avec son âge, privilégier les relations parents-enfants, animation d'un atelier «manger mieux» pour les jeunes de 8 à 12 ans: le nouveau programme de l'Espace-prévention Aigle-Lavaux-Riviera annonce la couleur de la rentrée. De nombreuses autres activités s'adressent également aux familles, aux jeunes ou à leurs aînés. Le programme complet peut être consulté sur Internet: www.espace-prevention.ch. Informations complémentaires: 024/468 40 40

## VD Des ateliers pour les parents

La campagne «L'éducation c'est l'affaire de tous», organisée en 2004 par la Ville de Lausanne, a mis en route des actions durables. Ainsi, l'atelier pour les parents va-t-il rouvrir cet automne. A l'enseigne d'«Etre parents aujourd'hui, la grande aventure d'une vie», six centres d'animation socioculturelle ouvrent leurs portes aux parents pour poser des questions, échanger, oser, vérifier, partager. Ces rencontres sont animées par une intervenante d'Espace ressources, équipe d'intervenants indépendants, spécialisés dans la communication et la relation.

Renseignements: 021 781 29 83

## La mue de l'Hospice général

Après un an à la tête de l'Hospice général, le directeur général Bertrand Levrat a fait le point de l'évolution de l'institution, en présence du président du conseil d'administration, Claude Torracinta.

Une partie des changements organisationnels vise à répondre aux critiques émises par le Grand Conseil et les audits: dépassement du budget, problèmes informatiques, gestion du personnel, etc. L'autre partie concerne le travail social confié à l'institution. La baisse des demandes d'asile entraîne une diminution du nombre de collaborateurs attribués à l'Aide aux requérants d'asile. Des transferts leur sont proposés vers le secteur de l'Aide sociale fortement sollicité par la hausse de la précarité. Afin de dynamiser l'aide sociale, un Contrat d'aide sociale individuel (CAS) est institué. Comprenant des objectifs d'insertion, il est signé par l'usager qui devient ainsi acteur d'un projet de vie. Pour clarifier les choses, à l'ouverture d'un dossier, un formulaire détaillé de demande d'aide doit être rempli par l'assistant social et une enquête sommaire systématiquement requise. Un document signé par la personne «Mon engagement en demandant une aide financière à l'Hospice général» lie formellement l'usager à respecter les règles institutionnelles et juridiques de l'assistance.

L'Hospice général, qui est souvent le dernier filet social, espère ainsi devenir un «trampoline sur lequel on rebondit». H.A.

VIEILLESSE

## VS Ni villas individuelles, ni EMS

Le complexe des Berges du Rhône à Dorénavant propose aux personnes âgées indépendantes un concept d'habitat individuel avec espace commun. Son promoteur, Daniel Pellouchoud, ancien administrateur d'EMS rappelle que beaucoup de personnes âgées n'ont pas besoin de structures médico-sociales lourdes, mais seulement de facilités techniques et d'un peu de compagnie. Ainsi les huit logements contigus et entièrement équipés sont dépourvus de tous seuils ou obstacles contondants. Les logements de 50 m2 sont reliés entre eux par un couloir qui mène à un espace commun pourvu d'une cuisine. La conception d'un tel projet par un privé est une expérience unique en Suisse.

Le Nouvelliste 23/07/2005

## GE De l'aide pour voter

L'association «Vivre avec le 3e âge» propose de faciliter l'accès aux urnes genevoises pour nos aînés. Bien que le vote par correspondance facilite l'action citoyenne sans déplacement, beaucoup de personnes âgées préfèrent encore se rendre au bureau de vote. Un groupe de bénévoles se met donc à disposition des personnes intéressées pour les y accompagner gratuitement, à pied ou en voiture. Toute personne intéressée à devenir bénévole ou à bénéficier de ce service original peuvent s'adresser à: «Vivre avec le 3e âge» tél. 022/312 41 28 Internet: www.rue2geneve.ch

## GE Pour échanger entre locataires

Inti, à Confignon, est une coopérative de dix-neuf logements, dont un communautaire qui comprend cinq chambres privées donnant sur une cuisine, une salle à manger et un salon. Géré par Pro Senectute, il est destiné à des personnes âgées valides, mais isolées. L'immeuble comprend des salles communes dont une cuisine avec four à pain, salle de musique, atelier-bois. Tout est conçu de manière à favoriser les échanges entre les locataires, en particulier entre plus jeunes et plus âgés.

Le Courrier, 09/09/2005

## SANTÉ

## NE Dépistage du cancer du sein

Un don exceptionnel de 1,4 million de francs de la Banque cantonale neuchâteloise à la Ligue contre le cancer va permettre à Neuchâtel d'instaurer une campagne de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie, en synergie avec le canton du Jura. Un coup de frein budgétaire du Grand conseil neuchâtelois avait failli faire capoter le projet. Les Neuchâteloises pourront ainsi bénéficier d'une prestation de santé publique qui existe partout ailleurs en Suisse romande.

L'Express, 07/09/2005

## NE CESAR à la Béroche-Bevaix

A St-Aubin, le Centre de santé régional de la Béroche-Bevaix («CESAR») regroupe désormais sous un même toit les soins à domicile, les aides familiales et les services sociaux de la région.

L'Express, 20/08/2005

## HANDICAP

## Enfant qui roule

Un nouveau site Internet est à la disposition des parents d'enfants handicapés. «Enfant qui roule» terminologie plus poétique que «handicap» propose des informations, des

conseils juridiques ou des idées de loisirs. Un site dont le but avoué est de faciliter la vie quotidienne des parents d'enfants handicapés et de leur permettre de se préserver.

Adresse du site: www.enfantquiroule.net

## NE Des taxis bon marché

Dans le canton de Neuchâtel, Pro Infirmis met à disposition des personnes à mobilité réduite ou à l'AI un service de taxi-loisirs à des prix abordables grâce à des bons à acheter à pro Infirmis. Pour des courses individuelles, groupées, régulières ou occasionnelles, elles peuvent appeler l'une des deux centrales: 0800 802 320 pour le haut et 032 721 30 30 pour le bas.

Pro Infirmis: tél. 032 722 59 60

L'Express, 02/09/2005

## TRAVAIL

## GE Formation professionnelle

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) attribue à l'Université de Genève un centre de compétence en économie de la formation professionnelle. Sous la direction du Pr. Yves Flückiger, l'un des axes de recherche consistera notamment à mettre en question l'adéquation entre formation et marché du travail. Dotée d'un budget de 1,3 million de francs, cette nouvelle structure devrait fournir ses premiers résultats au printemps 2006.

Le Courrier, 26/08/2005

## VS Responsabilité sociale des entreprises

Unique modèle en Suisse romande, l'association Passerelles a édité une brochure de présentation de 10 entreprises «citoyennes». L'idée est de valoriser la responsabilité sociale des entrepreneurs valaisans en permettant la réinsertion de personnes en difficulté dans le monde du travail. Du simple indépendant à l'industrie lourde, les partenaires de «Passerelles» n'ont pas de typologie spécifique. Leurs bénéficiaires sont des chômeurs saisonniers, travailleurs handicapés ou jeunes en rupture d'apprentissage.

Le Nouvelliste, 21/07/2005

## ETRANGERS

## Coalition contre le durcissement de la loi sur l'asile

Emmenée par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), une coalition de 20 institutions et organismes très divers se mobilise en vue des débats au Conseil national sur l'asile. Elle s'insurge contre les sanctions envers les requérants sans documents d'identité, la suppression de

l'aide sociale et d'urgence et le durcissement des mesures de contrainte.

L'Express, 03/09/2005

## VD Rapprocher les communautés immigrées

La troisième édition de «Contacts», brochure éditée par le Centre social protestant en partenariat avec la Commission fédérale des étrangers, est sortie de presse. Carnet d'adresses de 385 groupes et associations impliquant les communautés étrangères du canton de Vaud, «Contact» est un instrument indispensable au rapprochement de toutes les énergies œuvrant pour l'intégration des personnes immigrées. La publication du CSP peut s'obtenir gratuitement à la Fraternité: Tél. 021/213 03 53

## VD Hébergement provisoire pour les NEM

Conformément à la récente décision du Tribunal administratif vaudois, les demandeurs d'asile frappés de non-entrée en matière (NEM), sont hébergés dans des anciennes casernes à Yverdon-les-Bains. La Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (Fareas) chargée de leur prise en charge sociale, estime qu'une centaine de «NEM» pourraient avoir recours à ce dispositif d'accueil. Le bâtiment devra pourtant être

## Publicité

# CARITAS

## Forum 2006

### Relégués à l'AI

La souffrance psychique dans le monde du travail

Une conférence pour les cadres et les collaborateurs d'institutions sociales de l'Etat, de l'Eglise et privées

Vendredi 27 janvier 2006, Kulturn-Casino, Berne

Avec la participation de:

Gisela Grote, professeur de psychologie du travail et de psychologie des organisations, EPF de Zurich; Elaine Matthey, directeur général adjoint FER, Genève; Meisa Quonz, cheffe du Service de réinsertion professionnelle, AI, Lucerne; Carlo Knöpfel, responsable du secteur-Etudes, Caritas Suisse; Heikly Steffen, responsable des services pour la Suisse allemande, Pro Infirmis; Judith Mayencourt, journaliste, TSR, Genève; Gusti Pollak et Pierre Hüserez, comédiens-comiques

Inscriptions et programme détaillé:

Caritas Suisse, secteur Communication, Löwenstrasse 3, 6002 Lucerne, Tél. 041 419 22 22, Fax: 041 419 24 24, e-mail: info@caritas.ch

Déjà d'inscription: 12 janvier 2006

Coûts (repas inclus):

Tarif normal: Fr. 220.-, tarif réduit: Fr. 100.-, tarif de solidarité: Fr. 260.- (en payant le tarif de solidarité, vous nous donnez la possibilité d'offrir un tarif réduit aux étudiants).

www.caritas.ch

# Agenda

Repère social No 70 – octobre 2005

## RENCONTRES EN SUISSE

### Social

#### Formation professionnelle des jeunes : placés en institution stationnaire

6 octobre – **Brugg**  
Rens. Fachhochschule Aargau, Dept Soziale Arbeit, Promenade 26, 5200 Brugg. Edith Maud Piller, tél. 056 462 88 22/0

#### Quel avenir pour la prévoyance vieillesse en Suisse ?

journée de politique sociale 2005  
12 octobre – **Fribourg**  
Rens. Uni de Fribourg. Tél. 026 300 73 47  
www.unifr.ch/formcont/news/homeF.php

#### Travail social en mutation

après-midi forum de la HETS-GE  
13 octobre (13h.30-17h30) – **Genève**  
Inscr. Jean-Daniel Jimenez, Hte école de travail social HETS-GE, 28 rue Prévost-Martin, 1205 Genève. Tél. 022 322 14 82

#### Soziale Probleme und interprofes- sionelle Kooperation

20-21 octobre – **Dübendorf**  
Inscr. Hochschule für Soziale Arbeit, Auenstr.4, 8600 Dübendorf 1 /  
www.hssaz.ch

#### Journées de formation sur le désendettement

25-26 octobre – **Lausanne ou Genève**  
Inscr. Centre social protestant Genève, Valérie Branca, c.p. 177, 1211 Genève 8.  
Tél. 022 807 07 00

#### Forums-actualité CEFOC-HG

Thème à venir. Dates à retenir :  
27 oct., 16 fév., 18 mai – **Genève**  
Rebs. CEFOC, tél. 022 320 39 75. Et HG, service de l'information sociale.  
Tél. 022 420 53 00

#### Assises du social

1er-20 novembre – **Genève**  
Rens. Maison de quartier de la Jonction, 18 bis av. Ste-Clotilde, 1205. Tél. 022 708 11 70

#### Travail social en temps de désolidarisation sociale

4 novembre – **Berne**  
Rens. Cornelia Rumo Wettstein, VeSAD (assoc. pour la promotion du travail social comme discipline) Berne.  
Tél. 079 639 20 02

**Vente aux enchères du CSP-GE**  
15 novembre -(20h) – **Onex/ Genève**  
Rens. Centre social protestant, CSP, 14 rue du Village-Suisse, 1205 Genève  
Fax 022 807 07 01

#### L'interprétariat dans le domaine de la santé, du social et de l'éducation

16 nov. – **Neuchâtel** (aula des Jeunes Rives)  
Rens. et inscription :  
www.forum-interpretes.ch  
Ou : Noëlle Berthod. Tél. 032 721 40 45

### Société

#### La société malade de la gestion

conférence  
25 octobre (18h) – **Genève** (aula hets)  
Rens. HES de travail social, 28 rue Prévost-Martin, 1205 Genève. Tél. 022 322 14 14

### Enfance

#### CommuniCafé

espace de parole informel  
12 et 26 oct. (19h15-20h30) – **Genève**  
(Maison de quartier Jonction)  
Rens. Assoc. Stop suicide. Tél. 022 320 55 67

#### Droit à l'éducation : solution à tous les problèmes ou problèmes sans solution ?

séminaire (F/GB)  
18-22 octobre – **Sion** (IUKB)  
Rens. Institut internat. des Droits de l'enfant, pa. IUKB, c.p. 4176, 1950 Sion 4.  
Tél. 027 205 73 00

#### Angoisses des enfants : faut-il médicaliser ?

forum Louis-Jeantet de la santé  
17 novembre (20h15) – **Genève**  
Réservations : forum@jeantet.ch / Tél. 022 704 36 38

#### Trace d'enfance

3e colloque Petite enfance  
25-26 novembre – **Genève** (collège Calvin)  
• Nos secrets de famille  
conf. (S.Tisseron) – 25 nov. (20h)  
Inscr. Délégation à la petite enfance, 24 av. Dumas, c.p. 394, 1211 Genève 12. Tél. 022 418 81 00

### Femme / Famille

#### Le régime amaigrissant : une violence infligée aux femmes

conférence  
6 oct. (19h30) – **Genève** (F-Information)  
Rens. F-Information, 67 rue de la Servette  
1202 Genève. Tél. 022 740 31 00

#### Club des femmes entrepreneurs

6 oct. (19h30) – **Fribourg** (espacefemmes)  
Rens. Espace Femmes, 2 rue Hans-Fries,  
1700 Fribourg. Tél. 026 424 59 24

#### Café de Parents

• Allaiter au XXIe siècle : norme, défi ou utopie ? 11 octobre (20h)

• Une fessée de temps en temps... ? 8 nov. (20h) – **Genève** (Café Plaine lune)  
Rens. Ecole des Parents, 91 rue de la Servette, 1202 Genève. Tél. 022 793 12 00

#### Devenir parent de nos parents

conférence (L.Müller)  
18 oct. (20h15) – **Genève** (Muséum)  
Rens. Assoc. Entrelacs, 80 rue de la Servette,  
1202 Genève. Tél. 022 740 04 77

#### Ruptures de liens : ressources, expériences et pratiques

3 novembre – **Lausanne** (Hôtel Mirabeau)  
Inscr. Fondation As'trame, 5 av. Jomini,  
1004 Lausanne. Tél. 021 648 56 56

#### Des alternatives efficaces au placement institutionnel. Redonner le pouvoir aux familles - conférence

11 nov. (18h) – **Genève** (aula HETS-ies)  
Rens. HES-ies, 28 rue Prévost-Martin, 1205  
Genève. Tél. 022 320 14 14

#### Rencontres Santé et violence

• Violence envers les femmes  
21 nov. (19h) – **Chêne-Bougeries/ Ge**  
Rens. Centre de rencontre et de loisirs, 41 ch. de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougeries. Tél. 022 349 44 49

#### Féminisation de la pauvreté

journée Etudes genre  
2 décembre – **Sion** (IUKB)  
Rens. Institut univ. K. Bösch, c.p. 4176  
1950 Sion.

### Veillesse

#### Cérémonie festive pour les 30 ans d'Unig

12 oct. (15h15) – **Genève** (Uni-Dufour)  
Rens. Université du 3e âge, 2 rue de Candolle. cp. 1211 Genève 4.  
Tél. 022 379 70 42

## Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

**No 71 – novembre : 8 octobre**

**No 72 – déc/janvier : 11 novembre**

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

**Contact** : Hélène Assimacopoulos,  
Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

**Retrouvez l'agenda et ses compléments sur [www.reperesocial.ch](http://www.reperesocial.ch)**

## Santé

### Le Racard fête ses 25 ans

6 oct. (17h-21h) – **Genève**  
Rens. Centre le Racard, 7 Bd Carl-Vogt,  
1205 Genève. www.racard.ch

### Octobre, mois du cancer du sein

- Luminarium (8-16 oct.)-Parc La Grange
- Jamais plus sans les patient-es.  
Table ronde. 14 oct. (18h30) – **Genève**  
(audit. Jenny)

Rens. Réseau cancer du sein, p.a. Assoc.  
Savoir Patient, 55 bd de la Cluse, 1205  
Genève. Tél. 022 379 49 69

### Cancer et guérison

conférences des aumôneries protestante et  
catholique des HUG

- Principe de l'oncologie contemporaine. 11  
oct.(14h30)
- Les soins palliatifs pédiatriques. 8 nov.

### Genève (HUG, salle Opéra)

Rens. Secrétariat des aumôneries.  
Tél. 022 382 65 86/90

### La médecine tibétaine

7-9 octobre – **Genève**  
Rens. Conservatoire des savoirs médicaux  
traditionnels et populaires, c.p. 2037, 1211  
Genève 2 / www.csmtip.ch

### Sclérose en plaques : un diagnostic récent – et maintenant ?

- Ce que le diagnostic a changé pour moi  
26 oct.(18h30-21h)
- Evaluer l'évolution de la SEP et l'efficaci-  
té des traitements 2 nov. (18h30)

### Lausanne

Inscr. Centre romand SEP, 3 rue Simplon,  
1006 Lausanne. Tél. 021 624 80 80

### GRAAP

- Groupe des proches : le suivi psycho-  
social, 27 oct. (19h30) – **Lausanne**  
(Borde, 27)
- Conférences de Cery : les troubles du  
sommeil, 31 oct. et 23 nov. (20h) – **Cery**

Rens. Groupe romand d'accueil et d'action  
psychiatrique, GRAAP, 23-27 rue de la  
Borde, 1018 Lausanne. Tél. 021 647 16 00

### Lieux de décès

colloque international  
1-2 novembre – **Sion** (IUKB)  
Rens. Emmanuel Kabengele, Institut, univ.  
Kurt Bösch. E-mail:  
emmanuel.kabengele@iukb.ch

### Intégrer le deuil pour grandir

conférence  
2 nov. (20h) – **Genève** (Centre spirales)  
Rens. Centre spirales, 16 rue du Roveray,  
1207 Genève. Tél. 022 800 07 07

### Quels défis après 20 ans de lutte contre le sida ?

forum sida suisse  
14-15 déc. – **Zurich** (Techopark)  
Rens. Aide suisse contre le sida. c.p. 1118,  
8031 Zurich. Tél. 044 447 11 13

## Handicap

### Polyhandicap & souffrance : vie et espoir

journées francophones  
6-7 octobre – **Genève** (Salle communale  
Plainpalais)  
Rens. Fondation Clair-Bois. 1 ch. de Vers,  
1228 Plan-les-Ouates Tél. 022 884 38 80

### Fête pour les 20 ans du CEFCA et les 10 ans de Project

8 oct. (18h-23h.) – **Carouge/GE** (salle des  
fêtes  
Rens. Centre de formation continue pour  
adultes, CEFCA. 78 rte de Chêne, 1224  
Chêne-Bougeries. Tél. 022 343 20 27

### Education des enfants sourds dans un contexte multiculturel

congrès (F/D/GB)  
14-16 octobre – **Genève** (ONU)  
Rens. Féd. européenne des associations de  
professeurs de déficients auditifs, FEAPDA:  
www.feapda-2005.com

### Femmes et hommes autistes : vous comprendre ? Une collaboration entre chercheurs et praticiens

11 novembre – lieu à préciser  
Rens. ASA-Handicap-Mental, 27 av. des  
Mayennets, 1950 Sion. Tél. 027 322 67 55 /  
www.asa-handicap-mental.ch

### Election de Miss Handi-Culture 2005

La personne handicapée a-t-elle le droit  
d'être belle ?

18 novembre – **Genève** (Noga-Hilton)  
Rens. assoc. Handi-Culture, p.a Dalila  
Vionnet, 70 av. du Lignon, 1219 Le Lignon.  
Tél. 022 797 51 79

## Exclusion/Intégration

### Journée mondiale du refus

de la misère – 17 octobre  
Evénements en Suisse et à l'ONU – **Genève**  
Rens. : www.oct17.org. Et Mouvement ATD  
Quart Monde. Tél. 022 344 41 15

## Etrangers

### La dignité est-elle négociable ? Sans-papiers, requérants d'asile et intervenants

18 octobre – **Berne**  
Rens. Croix-Rouge suisse, Dpt Migrations,  
Berne. Tél. 031 387 73 98  
www.redcross.ch.

### Violence domestique dans les couples suisses, mixtes et migrants : mythes, tabous, réalités

journée de prévention  
20 octobre – **La Chaux-de-Fonds** (salle  
St-Louis, 24b, rue du Temple allemand)  
Rens. Béatrice Metzener.  
Tél. 032 913 92 43 et 078 893 67 47

### 2e symposium sur l'asile

1-2 novembre – **Berne**  
Rens. Organisation suisse d'aide aux réfugiés  
(OSAR) c.p. 8154, 3001 Berne.  
Tél. 031 370 75 75

### Contre le racisme – pour les droits humains

15 novembre (9h-12h30) – **Berne** (Palais  
fédéral)  
Rens. Service de lutte contre le racisme  
Tél. 031 324 10 33  
Inscr. www.edi.admin.ch/ara

## RENCONTRES À L'ÉTRANGER

## Social

### Evaluer l'intervention sociale ?

journées d'étude  
10-12 octobre – **Marly-le-Roy** (F)  
Rens. Pratiques sociales, 15 bis av. Carnot,  
F- 94230 Cachan. Tél. +33 146 630 631 /  
www.pratiques-sociales.org

## Enfance / Jeunesse

### Direction petite enfance : entre exigences éducatives et économie de marché : quelle médiation ?

assises nationales  
17-18 novembre – **Mulhouse**  
Programme : L.P.S.E, rue de la Hardt,  
F-68110 Illzach  
www.association.ipse@free.fr

## Famille

### La souffrance encore bien vivante de l'enfant dans l'adulte

13-14 octobre – **Liège**  
Inscr. Parole d'enfants, 7c bd d'Avroy,  
B-4000 Liège. Tél. +32 4 223 10 99

### Liens interculturels

**Liens interpersonnels**  
26e congrès d'Analyse transactionnelle  
12-13 nov. – **Paris**  
Inscr. Grace Slottje, 3 rue A. Fould, F-78600  
Mesnil le Roi. Tél. +33 139 62 12 56

### Double Je, jeux doubles dans les familles

colloque international CECCOF  
19 novembre – **Paris** (espace Reuilly)  
Rens. Centre d'études cliniques et des  
communications familiales CECCOF,  
96 av. de la République, F- 75011 Paris.  
Tél. +33 148 05 84 33

## Handicap

Questions de passages  
46es journées d'étude GERSE  
28-29 octobre – **Echirolles** (F)  
Rens. Institut de formation des travailleurs  
sociaux, 3 av. Victor Hugo, F-38432  
Echirolles cedex. Tél. +33 476 09 98 57